

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX

Session du vendredi 27 novembre 2020

Article L 3121-13 du Code général des collectivités territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis en visioconférence le vendredi 27 novembre 2020, conformément à l'article L. 3121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'Ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

La séance est diffusée en direct via le site internet du Département et est ainsi accessible au public.

Il est procédé à un appel nominal des élus dans l'ordre alphabétique afin de vérifier le quorum.

Dans le cadre d'une séance à distance, seul le vote à scrutin public est autorisé. Le vote de l'assemblée départementale est recueilli dans le cadre d'un appel nominal dans l'ordre alphabétique ; à l'appel de son nom, le conseiller départemental indique oralement son vote.

Étaient présents : Michel ANDRÉ, Rachel BLANC, Céline BRASSEUR, Anne CARDINAL, Karine COLOMBO, Nicolas CONVOLTE, Jean-Michel FEUILLET, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Paul FOURNIÉ, Nicolas FUERTES, Bernard GENDROT, Laurent GOUVERNEUR, Gérard GROSLAMBERT, Luc HISPART, Astrid DI TULLIO, Mokhtar KAHLAL, Nicolas LACROIX, Marie-Claude LAVOCAT, Anne LEDUC, Nadine MARCHAND, Anne-Marie NÉDÉLEC, André NOIROT, Bertrand OLLIVIER, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Jean-Michel RABIET, Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Laurence ROBERT-DEHAULT, Yvette ROSSIGNEUX, Fabienne SCHOLLHAMMER, Damien THIERIOT, Patrick VIARD.

Étaient absents : Stéphane MARTINELLI, Véronique MICHEL, Mireille RAVENEL.

La séance est ouverte à 10h00.

M. le PRÉSIDENT : Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je souhaite tout d'abord excuser un certain nombre de nos collègues :

- M. Stéphane MARTINELLI, à qui nous pensons fortement, car il est touché par le virus, et

qui n'était pas en position de nous rejoindre aujourd'hui ; il a donné pouvoir à Mme Marie-Claude LAVOCAT ;

- Mme Mireille RAVENEL, qui a donné pouvoir à M. André NOIROT – nous lui souhaitons également un bon rétablissement ;
- Mme Véronique MICHEL, qui nous rejoindra cet après-midi.

Comme nous avons déjà pu l'organiser à la sortie du premier confinement, nous sommes ce matin à nouveau connectés à travers notre dispositif de visioconférence. Je vous rappelle que ces débats sont publics, à la fois retransmis en direct et suivis par la presse.

Avant mon propos liminaire, je vais commencer par faire l'appel.

Il est procédé à l'appel des présents.

M. le PRÉSIDENT : Cette séance est pour moi et pour nous l'occasion de rendre hommage une nouvelle fois aux soignants, aux ambulanciers, aux sapeurs-pompiers, aux aides à domicile et aux personnels des EHPAD et des EHPA qui luttent quotidiennement contre la Covid 19. Certains diront « une nouvelle fois » : mais je crois qu'il est important de le rappeler, lors de cette plénière, mais aussi à toute occasion que nous rencontrons. Ce virus tue, partout, et il ne se préoccupe pas de notre situation sociale ou géographique. Merci à toutes celles et tous ceux qui sont en première ligne.

Comme je vous le disais, nous revenons à un système qui nous a permis, malgré tout, de travailler en mai et en juin dernier.

Il ne peut nous satisfaire évidemment et cela pour au moins deux raisons : la première c'est que l'intérêt de ces réunions réside dans notre capacité à dialoguer, échanger, rebondir. Malgré la qualité de la technologie, la visioconférence nous fait perdre un peu de cette spontanéité.

Ensuite et surtout, cela nous renvoie à la situation sanitaire que nous traversons, que traverse notre pays et plus généralement l'Europe ces dernières semaines. Ce second confinement, même s'il a été plus « léger » que le précédent, nous a renvoyé l'image d'une société fragile, économiquement et socialement. Plus grave peut-être, cette crise au lieu de nous unir, nous divise.

Je veux le dire avec une certaine gravité : peu importe ce qu'on peut penser du

Gouvernement et de ses décisions, il n'y a pas de solution parfaite ; chacune des stratégies que nous entendons a ses failles. Il est illusoire pour qui que ce soit de penser qu'il ferait mieux ; il ferait différemment. Nous devons faire preuve de résilience : cette crise nous rappelle que nous ne pouvons pas tout et il faut aussi avoir l'humilité de le reconnaître.

Pour autant, cela doit nous obliger à être inventifs, à multiplier les initiatives pour aider celles et ceux qui en ont besoin. C'est ce que nous avons fait au printemps en dotant tous ceux qui manquaient de matériel de protection ; c'est ce que nous avons fait en donnant un masque réutilisable à tous les Haut-Marnais. C'est ce que nous faisons depuis mardi dernier en mettant en place, en lien avec la Préfecture et l'ARS, la plateforme d'entraide en faveur des EHPAD et des établissements de services non médicalisés. J'ai fait comme vous de nombreux déplacements dans ces établissements : à chaque fois, on me présentait les choses de façon très positive.

La réalité, vous le savez, est toute autre. Il ne s'agit pas de dire ici que nous allons stopper la mort, nous en serions bien incapables. Mais ce que j'ai entendu la semaine dernière à Arc-en-Barrois, d'une équipe courageuse, mais à bout, n'est pas supportable. Des résidents meurent, cette équipe le sait... Mais ce qui met la boule au ventre de ces femmes et de ces hommes, ce n'est pas que leurs résidents meurent de la Covid, mais parce que leur prise en charge n'est pas suffisante, par renoncement en se laissant aller. Le fameux « glissement » a fait et fera encore beaucoup de victimes.

C'est insupportable. Pour lutter, chacun peut faire quelque chose, mais il nous fallait organiser les choses pour qu'en face des offres de bénévolat, il y ait les besoins précis des établissements. Maintenant, cette plateforme est en ordre de marche, un numéro, un mail et qu'on soit soignant ou non, on peut tous jouer un rôle, pour tenir une tablette, faire la conversation, aider au repas ou à prendre une collation... Je suis certain que la solidarité des Haut-Marnais, même pour quelques heures, sera au rendez-vous et ce matin, je voudrais à nouveau lancer un appel à tous les Haut-Marnais !

Cette solidarité pour nos personnes âgées et celles et ceux qui s'occupent d'eux, nous l'avons exprimée à de nombreuses reprises au Conseil départemental depuis le début de cette crise, notamment auprès des aidants à domicile avec l'attribution de la prime Covid et elle est désormais perçue par tous ces personnels qui nous remercient pour cette aide forfaitaire et pas fonction des heures réalisées – je rappelle que nous avons versé 500 euros à plus de 773 aidants.

Vous l'aurez compris avec ce préambule, le ton de cette séance sera résolument offensif : plus que jamais, les Départements ont un rôle à jouer ; plus que jamais ils sont attendus

et nous devons être à la hauteur des attentes.

Mais parce que nous sommes partenaires, contributeurs de nombreuses actions ou politiques, nous devons aussi avoir des exigences.

C'est dans ce contexte que nous accueillons ce matin Damien THIERIOT en remplacement de Bruno SIDO qui m'a adressé sa démission fin septembre. Damien THIERIOT est maire de Lezéville depuis 2014, vice-président de la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne en charge notamment des finances. Il est cadre à l'ONF et saura nous apporter son expertise et sa connaissance des dossiers de son territoire. Il remplacera Bruno SIDO en III^e commission, mais je le laisserai tout à l'heure lors de son installation nous dire quelques mots.

Monsieur THIERIOT, vous arrivez dans un contexte difficile et vous êtes déjà attendu avec une séance plénière et une commission permanente particulièrement chargée puisque ce sont plus de 50 rapports que nous allons examiner aujourd'hui en plus des orientations budgétaires qui vont donner la ligne directrice à nos politiques dans l'année qui vient.

Avant de partager avec vous ces orientations pour l'année 2021, je souhaite évoquer quelques rapports qui témoignent de notre activité, de notre volontarisme, de notre passion, de notre envie de réussir pour la Haute-Marne et en cette période hors du commun, il faut au moins tout cela.

D'abord, en prenant notre part dans la crise que nous vivons :

C'est évidemment le soutien aux plus fragiles qu'on retrouve sous toutes les formes : en soutenant les investissements dans nos EHPAD ou pour des établissements et services médico-sociaux, en poursuivant nos actions de médiation et auprès des groupes d'entraide mutuelle, en élargissant les conditions d'accès aux fonds de solidarité logement (le FSL) pour éviter de fragiliser un peu plus des personnes seules, des familles durement éprouvées par la baisse ou l'arrêt de l'activité.

C'est également la sanctuarisation de notre soutien au monde associatif, culturel et sportif. Dès le premier confinement, je leur ai écrit pour leur dire qu'ils ne seraient pas les sacrifiés de cette crise. Ce ne sera malheureusement pas vrai quand je vois les salles de spectacles, de théâtre et de cinéma fermées, les événements ou les rencontres culturelles et sportives annulés. Mais je veux réaffirmer ici que le Conseil départemental jouera son rôle d'amortisseur, comme vous le verrez encore dans nos décisions.

C'est enfin notre participation au fonds Résistance mis en place par la Région et que nous soutenons avec la Banque des territoires et les intercommunalités. Beaucoup ont été sceptiques et auraient préféré aux avances remboursables un soutien direct... Mais en matière économique, le mieux est l'ennemi du bien et nous avons commencé par faire ce qui était possible. 54 dossiers ont bénéficié d'une avance du Fonds Résistance, pour un total actualisé de 696 214 euros, soit 48,65 % de l'enveloppe. Cela a été possible avec une communication efficace et une mobilisation de tous que je veux saluer. Ce ne sont pas des paroles en l'air et il faut le dire quand c'est vrai : cela a nettement mieux fonctionné chez nous qu'ailleurs puisque les autres départements ont mobilisé seulement entre 10 et 20 % de ce fonds.

Mais nous ne nous sommes pas arrêtés là, nous sommes allés au-delà avec le GIP et j'en profite pour faire un petit rappel : sans lui, il n'y aurait pas eu d'aides directes forfaitaires aux commerces de proximité, car ni le Département, ni la Région, ni les communes ou les EPCI n'ont pas la possibilité de le faire. Ce sont 3 millions d'euros fléchés sur ce plan pour le commerce.

Cette semaine, ce sont 154 entreprises qui ont été aidées pour plus de 200 000 euros et notre plan exceptionnel monte en puissance puisque ce sont près de 300 dossiers qui seront examinés la semaine prochaine ! Le soutien à l'économie, c'est la vocation du GIP, mais ce dispositif est unique en France et ne profite qu'aux entrepreneurs haut-marnais.

Dans cette commission permanente, nous allons aussi essayer de nous projeter vers l'avenir et il y a de beaux symboles qui démontrent que les choses avancent :

Nous allons passer le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de notre réseau Haute-Marne Numérique. Rappelez-vous : en 2018, la Région se lançait dans le déploiement de la fibre à la maison avec notre soutien pour que ni les intercommunalités, ni les communes ne paient (7,5 millions d'euros au total, pris en charge à 50 % par le Conseil Départemental, et à 50 % par le GIP). 2 ans plus tard, comme je vous l'avais dit, Losange va s'appuyer sur notre réseau ce qui nous permet de conserver une avance non négligeable. Depuis le début de l'année, ce sont déjà 7500 foyers qui peuvent en bénéficier... Quand je vois les territoires voisins qui en sont seulement aux grandes artères, je pense que nous devons être fiers du service rendu. Il n'y aura pas d'avenir en Haute-Marne sans ce type d'équipement.

Cet avenir que je veux évoquer, c'est aussi celui du Mémorial. Cette année devait être l'année De Gaulle avec le triple anniversaire que nous connaissons. Nous en sommes finalement loin. Mais cela doit marquer la renaissance du site : cela passe par le renouvellement de la DSP et la confiance que vous accorderez à la SEM et son équipe. Les périodes traversées ont été

compliquées, mais en voyant l'engouement de cet été pour Colombey et le Mémorial, je me dis que les travaux que je lancerai lundi pour renouveler l'espace d'accueil ou encore la programmation qui est repensée vont nous permettre d'entrer dans un nouveau cycle, en lien avec la Fondation, la Commune et la famille du Général.

C'est enfin un projet qui me tient à cœur avec un cap déterminant qui va être passé pour le futur abattoir départemental. Cet équipement que le territoire attend depuis de nombreuses années va nous permettre de structurer l'offre agricole, surtout de valoriser davantage nos productions et, j'y tiens, nous étudierons la possibilité d'avoir une unité « gibier », car la chasse fait partie de l'économie de notre territoire et elle connaît aussi de graves difficultés. Avec Agrilocal, la présence au salon de l'agriculture, la convention avec la Chambre d'agriculture et les aides à la sécheresse, le Département est un partenaire majeur du monde agricole et lui apporte un soutien sans faille.

Enfin, nous aurons l'occasion de revenir sur l'ensemble de notre soutien aux communes et de leurs groupements à travers les fonds d'aide : je vous rappelle que le Conseil départemental avec son partenaire le GIP que j'ai l'honneur de présider forment un bloc qui est le premier partenaire public du territoire et, alors que nos entreprises ont besoin que des projets sortent de terre, les collectivités peuvent compter sur le Département.

Le budget d'une collectivité se jauge, se mesure à sa capacité à être ambitieux et crédible. Cette crédibilité, je crois que nous la retrouvons lorsque notre DM 2 se situe dans la ligne directe du BP 2020 : nous avons su agir face à la crise en étant en soutien aux plus fragiles dans les domaines de l'insertion, de l'aide sociale, pour les aides à domicile ; nous avons su nous réinventer quand nous le devions, et ajuster quand il le fallait. Les exemples du Mémorial et du SDIS 52, pour des raisons différentes, nous démontrent la solidité de nos bases. Nous sommes capables de faire face à ce type d'imprévus.

On a souvent reproché au Conseil départemental qu'il manquait d'ambition pour son territoire. Même si je ne suis pas d'accord avec cette formule définitive, il faut savoir écouter les critiques... et s'en servir pour contrer ce discours. Cette saine gestion nous a aussi permis d'être le premier acteur de la reprise après le premier confinement alors que les exécutifs des communes et des intercommunalités n'étaient pas encore élus. Je me suis rendu à Joinville cette semaine et les chantiers portés ou soutenus par le Conseil départemental sont plus que conséquents : c'est du visible.

Pour autant, après un printemps douloureux, un été où l'inquiétude concurrençait la

liberté retrouvée, nous voici dans un automne compliqué, angoissé et malheureusement tragique, car je n'oublie pas que le risque terroriste s'est invité un peu plus encore dans notre quotidien après l'assassinat d'un professeur d'histoire-géographie.

Pourtant, loin d'être fataliste, je veux que nous nous projetions vers un budget solidaire et volontaire, au projet de territoire ambitieux, un projet qui va faire de la Haute-Marne un département d'excellence et de progrès ! Je pense que vous avez pu deviner ce cap dans les documents qui vous ont été transmis et qui retracent les orientations budgétaires.

Cette stratégie pour l'avenir n'a peut-être jamais aussi bien porté son nom et, avant de laisser notre séance débiter, je voulais partager avec vous quelques réflexions qui doivent nous guider, et je n'ai pas peur de le dire, pour les prochaines années.

Que vient de nous apprendre cette crise pour notre budget ? Que le pacte de Cahors, brandi en totem de la bonne gestion, est un échec complet. Je mets un coup de canif dans la non-agression que j'avais souhaitée en début de discours avec le Gouvernement : c'était de la petite comptabilité, la crise a eu raison de lui. Ou plutôt le Président de la République a dû lâcher quand l'Etat n'a plus eu les moyens de faire et a demandé aux collectivités de prendre le relais... 3 ans de combat et avoir raison, on pourrait se satisfaire, mais en réalité je n'ai que le mot « gâchis » qui me vient à l'esprit.

Mais, avec l'Etat, on n'est jamais à l'abri d'une mauvaise surprise fiscale et nous attendons malgré tout le résultat de la fraction de TVA qui va nous être transférée en compensation de la perte du levier fiscal. En Haute-Marne, et c'est le résultat de notre bonne gestion, nous l'attendons sereinement.

Voilà pour l'offensive contre le Gouvernement, car je ne souhaite pas entrer à nouveau dans la posture dans laquelle on nous a enfermés et dont on vient de se libérer : les « petites collectivités » un peu trop gauloises contre le Gouvernement trop peu à l'écoute de ses territoires.

Non, je veux par l'exemple montrer qu'on peut prendre notre part au redressement de notre pays, à notre place, mais avec l'ambition d'apporter le meilleur pour notre département.

Le meilleur, c'est notre capacité à investir comme jamais pour les prochaines années. Et pourtant, nous ne partons pas de nulle part : sur les 10 dernières années, le Département de la Haute-Marne a investi en moyenne 280 euros par an et par habitant. Dans le même temps, les départements comme le nôtre ont dépensé en moyenne 200 euros par an et par habitant. Les autres catégories de département sont sur des niveaux inférieurs, c'est-à-dire aux alentours de

165 euros par an et par habitant. Vous allez dire : « c'est normal » ; eh bien non, ce n'est pas normal, car nous aurions pu nous résoudre à ce déclassement qui touche la « diagonale du vide ». Cette majorité, depuis de nombreuses années et je veux l'en remercier, a porté un message fort : nous devons proposer les mêmes services à nos populations que dans les grandes agglomérations, en matière d'infrastructures routières, de sport, de connexion avec la fibre... Nous sommes un petit territoire, mais qui n'est pas peuplé de « petites gens » à qui on fait l'aumône...

Dans les conditions incertaines que nous connaissons, la tentation est grande, partout, de laisser retomber nos efforts. Je veux vous proposer exactement le contraire, avec 455 millions d'euros d'investissements, un demi-milliard d'euros, d'ici à 2027. Cela veut dire une prévision d'investissement de 310 euros par an et par habitant sur les 8 prochaines années :

Pas seulement pour boucher des routes : il y en aura à faire et nous poursuivrons notre programme pluriannuel d'investissements routiers qui ne sera jamais la variable d'ajustement de nos politiques. Pas seulement pour assurer notre compétence sociale : c'est une mission essentielle de protéger les plus fragiles et c'est l'honneur des départements d'en être les gardiens. Mais pour bâtir un territoire attractif. Pour reprendre un vocabulaire à la mode : il nous faut gagner la bataille de l'attractivité.

Pour cela, nous avons des atouts et des projets :

- Des atouts avec le 11^e parc national consacré aux forêts que je souhaite accompagner plus fortement.

- Je le dis une nouvelle fois, nous avons CIGEO qui structurera l'avenir du nucléaire dans le monde et qui nous permet d'accompagner notre économie mieux qu'ailleurs comme nous venons de le faire avec le commerce de proximité.

- Nous avons un patrimoine historique, culturel d'une qualité incomparable.

- Nous avons une nature qui nous est enviée et qui est plus que jamais au cœur des attentes des populations urbaines.

J'en viens aux projets. C'est à la fois concret et invisible ; palpable et guidant notre chemin. Le concret, le visible, ce sera Animal Explora : jamais nous n'avons été aussi près du but, aussi proche de nous engager afin de construire collectivement ce « tourisme vert » dont on nous parle depuis des décennies... Je souhaite que nous nous engagions définitivement dans cette voie lors du budget 2021 : nous avons travaillé, remodelé le projet en le rendant plus

avant-gardiste et plus adapté aux attentes. C'est bientôt l'heure de vérité. Les candidats seront connus dans quelques jours (le 4 décembre), les offres seront remises au premier semestre 2021 pour recrutement du candidat courant 2021.

Il y aura également d'autres investissements forts, tout particulièrement pour la jeunesse haut-marnaise : le chalet de la Mazerie au Grand-Bornand, l'école de voile de la Liez, et les projets que nous accompagnons comme Palestra à Chaumont, le centre sportif à Joinville...

Car cette démarche ne sera pas seulement celle du Conseil départemental : je veux soutenir les projets des collectivités de ce département et fédérer sur des grandes politiques d'avenir.

C'est le sens des agences départementales que je souhaite proposer prochainement en matière d'attractivité et de tourisme, mais aussi en matière d'ingénierie territoriale comme nous l'avons fait il y a bien des années avec Arts vivants 52 et l'ingénierie culturelle qu'il faudra sans doute soutenir davantage. Cela fait plusieurs années que nous pêchons par manque de partage de nos expériences. Il ne faut pas nous voiler la face : seul, même le Département n'a pas la masse critique pour porter des politiques, ou proposer de l'ingénierie de haut niveau. 180 000 habitants, c'est une petite métropole en France, une ville moyenne en Europe, un gros bourg à l'échelle du monde.

Je crois nos esprits prêts à passer le cap : je sais que j'ai parfois voulu aller trop vite... Mais je ne peux pas m'en empêcher, nous avons tant de choses à faire. Parce que je crois profondément que cette orientation sera la bonne, je donnerai dès l'an prochain les moyens qui permettront à chacun de se prononcer. Le Conseil départemental a parfois été un frein en la matière, je ne l'ignore pas ; mais je veux qu'il soit le moteur de l'innovation notamment dans les domaines du développement durable, de l'eau et des énergies renouvelables. Nous devons être les maîtres de notre destin : ces sujets sont ceux de la jeunesse, ils sont ceux de notre avenir.

C'est en réalité un enjeu de solidarités qui s'exercent de tant de façons différentes :

- les solidarités auprès des plus âgés et des personnes en situation de handicap. Nous présenterons d'ailleurs en décembre les réflexions de notre schéma de l'autonomie qui va guider notre action pendant les prochaines années.

- les solidarités auprès du monde associatif, culturel et sportif qui a été durement éprouvé et qui le sera encore. Cela a été un choix fort de maintenir le niveau de subventions cette année ; cela en sera encore un de le poursuivre l'an prochain. Le monde bénévole ne sera pas

oublié par le Conseil départemental.

- les solidarités en assumant pleinement notre mission d'insertion que je ne souhaite pas voir retourner dans le giron d'un Etat qui n'a plus les moyens humains de l'assumer au plus près du terrain, au plus près de ceux qui en ont le plus besoin.

- les solidarités rurales en poursuivant notre action auprès des agriculteurs touchés par les calamités comme la sécheresse. Nous irons d'ailleurs plus loin avec le budget 2021.

- les solidarités territoriales en agissant partout, et comme je vous l'ai dit, en soutien des initiatives locales.

Mais je me dois d'être transparent : cela ne veut pas dire que les vannes sont ouvertes ; tout cela ne pourra se faire dans le cadre d'avant crise. Déjà les années précédentes, il y avait des choix à faire ; ces choix resteront, car le Département souhaite être un acteur autant qu'un partenaire, mais un partenaire respecté et avec de nouvelles exigences.

Concrètement, cela voudra dire que le temps perdu ne pourra être rattrapé : je le dis sans amertume puisque nous en avons parlé avec le Maire de Langres, mais ne pas accepter le projet collège unique / caserne à la BSMAT va nous faire perdre plusieurs années. Deux ans au minimum pour le Centre d'incendie et de secours pour lequel une proposition de terrain est à l'étude, mais dont les travaux auraient dû commencer l'an prochain ; plusieurs autres pour le collège, en attendant que les planètes Etat-Région-Département-EPCI-Ville ne s'alignent à nouveau. Chacun devra prendre sa part de responsabilité.

Pour finir, je veux vous parler de ma satisfaction : celle de présider cette maison qui a fait preuve d'une grande solidité pendant cette année si difficile. Nos agents se sont adaptés à tout, non sans mal... Il a fallu revenir sur des habitudes, se lancer dans l'inconnu du télétravail (aujourd'hui, ce sont près de 240 agents qui travaillent sous cette forme) ; mais ils l'ont fait en ayant à cœur d'apporter le service aux Haut-Marnais, de remplir leurs missions et je veux sincèrement, et j'en suis sûr, en votre nom, les remercier.

Nous vivons une période hors du commun et c'est souvent quand l'Histoire leur en fait traverser que les femmes et les hommes se révèlent.

Je ne me lancerai pas dans des comparaisons de générations : est-ce plus dur d'avoir 20 ans aujourd'hui, en 1914, en 1940 ? Je crois que tout cela n'est là que pour monter les générations les unes contre les autres. Au contraire, nous devons chercher ce qui nous unit avant

ce qui nous divise. Voilà la nouvelle donne que je vous propose !

Comme je l'ai écrit récemment, pour faire face, il faut prendre conscience, que dis-je, avoir la certitude que notre voisin est un marin qui est dans le même bateau que nous, pas un passager clandestin.

Je vous remercie pour votre attention : la séance est ouverte. Qui souhaite prendre la parole ?

M. Nicolas FUERTES : Comme vous, Monsieur le Président, nous saluons, face à cette crise sanitaire sans précédent, le travail et l'abnégation remarquables des soignants et des soignantes et le dévouement également remarquable de nombreux bénévoles. Nous saluons également votre dernière initiative pour améliorer l'encadrement et le quotidien très difficile de nos aînés, notamment en EHPAD. Effectivement, la solitude liée aux contraintes sanitaires rend leur séjour moralement à la limite de l'insupportable. Par conséquent, tout ce qui peut améliorer ce quotidien, dans le respect des gestes barrières, est le bienvenu. Nous saluons également une de nos collègues, Anne LEDUC, qui a également contribué par son métier à renforcer les équipes de lutte contre la Covid -19. Qu'elle en soit remerciée. L'une d'entre nous montre l'exemple, comme de nombreux citoyens et citoyennes, et les Haut-Marnais en seront, j'espère, reconnaissants.

J'en profite pour rappeler que cette crise montre que nos structures, longtemps décriées par les gouvernements nationaux quel que soit leur bord politique, montrent tout à fait leur pertinence. Il est nécessaire de posséder des offres de soins de proximité, indispensables pour lutter contre les maladies du quotidien, mais aussi contre ces fléaux qui secouent très fortement notre société, et dont nous ne mesurons pas encore toutes les répercussions économiques, sociales ou morales.

Par ailleurs, en matière de santé, de nombreux Haut-Marnais nous interpellent sur la pénurie de médecins traitants, compte tenu des nombreux départs à la retraite. Chaumont et Saint-Dizier sont lourdement touchés ; les territoires ruraux également. Langres le sera très prochainement, avec le départ en retraite de 3 généralistes, qui n'est pas compensé par de nouvelles arrivées. Outre la télémédecine, qu'il faut développer, et d'éventuels autres moyens, il faut vraiment que le Département soit à l'initiative pour prendre toutes les mesures possibles à même d'attirer les soignants, car ces derniers sont une condition indispensable à l'attractivité de notre territoire. Ces mesures comprennent notamment le salariat de certains médecins généralistes, et pourquoi pas spécialistes, dans des conditions adaptées à leur attente, puisque les nouvelles générations de médecins ne veulent plus avoir le même mode de vie et travailler

comme nos anciens docteurs, et nous devons également en tenir compte. C'est une des conditions indispensables si nous voulons également attirer d'autres habitants, des cadres, des techniciens, afin de faire fonctionner et développer notre formidable tissu industriel et économique.

Nous avons également reçu un appel de détresse de la CAPEB et des travaux publics, face à la baisse des investissements de nos collectivités et surtout à l'absence de perspective pour l'année prochaine. Nous voyons que par ses orientations budgétaires le Département se montre très ambitieux en matière d'investissements. C'est une très bonne chose, mais il faudra également l'être vis-à-vis des collectivités territoriales qui ne sont pas en capacité d'honorer tous leurs projets comme elles le voudraient, que ce soient des communes rurales, les bourgs-centre, les villes ou les EPCI. Il faudra, je pense, non pas une stabilisation, même si nous avons déjà augmenté l'aide à nos collectivités ces dernières années par rapport aux années précédentes, mais essayer de trouver des solutions sur les sept ans à venir pour aider et renforcer ces aides aux communes, bourgs-centres, villes et EPCI. C'est une condition indispensable pour que nous puissions donner de l'attractivité à notre territoire et maintenir nos industries et notre tissu économique.

Je ne reviens pas sur les initiatives louables ; vous les avez très bien soulignées, Monsieur le Président, et nous les soutiendrons bien entendu. Il est important de donner ce signal, tout en étant respectueux et exigeant. Vous avez fait allusion à certains projets. Je rappelle devant l'assemblée qu'en ce qui concerne la caserne des pompiers, nous n'avons jamais été opposés au projet. Il existe une autre solution, qui a été proposée suite à votre décision de ne plus la projeter dans l'ex-BSMAT ; je remarque pourtant que sur les 450 millions d'euros d'investissements, la caserne a totalement disparu des projets à sept ans. J'espère que c'est un oubli et qu'elle sera ajoutée parmi les projets structurants, car nos pompiers – nous sommes l'une des trois casernes à disposer de pompiers professionnels – méritent de meilleures conditions, compte tenu du service qu'ils nous rendent. Je rappelle que c'est un des derniers services publics présents sur tout le territoire. Nos sapeurs-pompiers méritent des conditions dignes de ce nom. Vous le faites globalement en renforçant le budget du SDIS, et c'est une très bonne chose, puisque les pompiers sont également en première ligne et fortement frappés par cette crise sanitaire et les interventions à la personne. N'oublions pas tout le territoire, et donc cette caserne de Langres.

Enfin, nous soutenons évidemment cette politique ambitieuse d'investissement, cette stratégie d'attractivité du territoire. Je vous ai entendu, et j'en suis également très satisfait, au sujet du développement économique qui passe par la valorisation du territoire sur les plans patrimonial et touristique, en lien également avec le Parc National. Il est vrai qu'Animal'Explora sera un important projet d'avenir qui, j'espère, permettra de booster le tourisme vert sur notre territoire et

de faire de ce dernier une destination connue et reconnue des Franciliens et d'autres touristes. Pour autant, il ne faudra pas oublier les autres parties du territoire, et donc ne pas compter uniquement sur de gros équipements. Pour pouvoir donner de l'attractivité, il faut faire confiance à nos acteurs locaux ou qui se trouvent sur le territoire.

M. le PRÉSIDENT : S'agissant de la baisse de la commande publique, les chiffres que nous venons d'annoncer sont conséquents. Un demi-milliard d'euros sur les huit prochaines années, c'est un montant que le Département n'a jamais investi. Il faut toutefois que le Département ait les moyens d'investir, d'où une partie de la réponse à votre demande d'augmenter les aides aux communes et aux collectivités. Au sujet de la commande publique, puisque vous avez rencontré les professionnels du bâtiment, j'espère quand même qu'ils vous ont parlé du projet à 38 millions d'euros que vous avez écarté en arrivant, car ce sont 38 millions d'euros qui devaient être investis sur la BSMAT et qui ne le seront pas en 2021. Quant à l'accélération de la commande publique, nous avons montré, au Conseil départemental, parce que nous n'étions pas liés par des élections – je suis parfaitement conscient que c'était plus difficile pour les communes et les intercommunalités qui devaient se remettre en route ou s'installer –, que loin de la ralentir, nous avons accéléré cette commande publique dès le premier confinement. Tous les travaux qui étaient prévus sont lancés sans dérapage dans le temps. Les professionnels du bâtiment que je rencontre également régulièrement le savent. Nous nous sommes également engagés à rester en relation régulière avec eux pour leur montrer notre programmation de travaux. Ils seront informés des 450 millions d'euros ; nous leur expliquerons ce que nous voulons faire pour qu'ils puissent également se préparer à pouvoir répondre aux appels d'offres. Nous avons donc des relations de confiance avec les fédérations des bâtiments. Tout de même, le Conseil départemental ne peut pas être taxé d'avoir ralenti ses investissements. Au contraire, il les a même accélérés, alors que vous, en tant qu'élu langrois, vous avez pris la responsabilité de stopper un projet qui devait démarrer demain à hauteur de 38 millions d'euros sur votre territoire.

S'agissant de l'aide aux communes, quand nous annonçons que nous investirons 450 millions d'euros, même si nos finances sont saines, il faudra tout de même les financer. Par conséquent, nous n'augmenterons pas notre participation envers les collectivités, car nous avons déjà largement augmenté notre intervention. Dans le département de la Haute-Marne, il existe également l'outil du GIP, qui a d'ailleurs élargi son cercle d'intervention pendant la crise, afin que des collectivités qui n'étaient pas éligibles avant la crise le soient aujourd'hui. Cela permet aussi d'entrer dans ce plan de relance voulu par le Gouvernement. En revanche, nous ne pourrons pas ouvrir les vannes. Nous ne pouvons pas lancer de grands projets, qui sont les projets du Conseil Départemental, et aider encore plus les autres. Je voyais l'École de voile de la Liez tomber en

lambeaux, et personne ne s'en occupait. Je découvre des équipements qui ont besoin d'être rénovés, réhabilités, reconstruits, et c'est notre priorité. Avant d'aider les autres, nous devons commencer par nous occuper de nos propres équipements structurants, et de nos nouveaux projets – Animal'Explora, vous en avez parlé, et bien d'autres projets. Nous sommes tout de même partenaire de tous les grands projets des collectivités. Observez un peu ce qui se pratique dans les autres départements : je pense que nous sommes un partenaire crédible, sérieux et assez généreux avec l'ensemble des collectivités. Mais il arrive un moment où nous devons pouvoir financer les grands projets que nous vous avons présentés.

Au sujet de la caserne des pompiers, je l'ai bien compris, et nous n'insistons pas : il n'y aura pas de projet sur le site de la BSMAT. J'en ai discuté avec Madame Cardinal, bien sûr. La priorité, vous l'avez entendu, et j'en ai discuté avec le président Noirot, est de trouver une solution pour les pompiers de Langres. Pour l'instant, un terrain est envisagé. Une proposition nous a été adressée par le Grand Langres et par la ville de Langres, car ce terrain se situe sur les territoires de Langres et de Saint-Geosmes. N'étant pas expert, je ne peux pas vous dire si l'emplacement est bon ; j'ai donc saisi officiellement le président Noirot et le directeur du SDIS pour obtenir une réponse technique, une réponse de professionnel. Vous avez pu constater que nous montrons, au Conseil départemental, que nous voulons avancer sur ce projet. Bien sûr, nous ne l'avons pas fait figurer au budget, car nous ne savons pas encore s'il sera construit à cet endroit ; vous savez bien que tout n'est pas figé pour les huit prochaines années. Certains projets ne se feront peut-être pas, d'autres se feront. Il ne faut pas avoir d'inquiétude quant au fait que ce ne soit pas fléché. Sachez, pour en avoir discuté cette semaine avec l'ensemble de la majorité, qu'il existe une vraie volonté de trouver une solution pour les pompiers à Langres. Plus vite nous pourrions le faire, mieux ce sera ; mais nous devons tout de même nous assurer que le terrain en question soit le bon, et qu'il soit bien positionné. Les pompiers pourront se prononcer sur toutes les problématiques à ce sujet.

En ce qui concerne les médecins, il existe effectivement une difficulté. Le salariat des médecins est un sujet dont nous parlons régulièrement. C'est une des solutions, comme la télé-médecine, et comme le reste. Regardez aussi ce qui fonctionne sur les territoires. Je prends toujours deux exemples. Auparavant, je prenais toujours l'exemple de Fayl-Billot, qui est quand même un exemple qui fonctionne parfaitement, malgré l'absence de médecin salarié, parce qu'une équipe de médecins et de professionnels de santé ont su attirer d'autres professionnels de santé. Il existe donc une vraie dynamique de groupe, et cet exemple fonctionne bien. Maintenant, je dispose également d'une autre référence, qui se trouve chez moi : celle d'Andelot. La commune compte quatre médecins et nous en attendons un cinquième, alors que tout autour, cela ne

fonctionne pas. Cela fonctionne à Andelot parce que les médecins sont allés chercher d'autres médecins et des internes. C'est un groupe de jeunes médecins qui a attiré un groupe de jeunes médecins. Nous n'avons pas la main, mais la dynamique des médecins fonctionne et elle ne coûte pas cher au Département. Sur la question du salariat, Madame BLANC pourra s'exprimer sur le sujet : je suis d'accord avec vous, nous avons pris du retard. J'avais demandé que nous prenions des engagements pour le mois de juin, mais la crise nous a empêchés de nous réunir et de nous déplacer pour aller voir ce qui se pratiquait ailleurs. Je ne suis pas fermé au sujet du salariat, mais quand je vois la situation dans les EHPAD, je me dis que nous pourrions commencer par réfléchir à l'endroit où nous le mettrons prioritairement en place : est-ce dans les établissements dont nous avons la responsabilité, ou en direction des médecins libéraux de ville ou de campagne ? Il existe effectivement une urgence. Nous connaissons des départs de médecins à Chaumont, à Langres, sur l'ensemble du territoire, à Saint-Dizier. La commission sera relancée. En période de crise, nous avons des problèmes à régler, et des difficultés pratiques ; de ce fait, la décision a été mise un peu entre parenthèses, mais elle n'est pas abandonnée, et pour en discuter très souvent avec la première Vice-Présidente Rachel BLANC, c'est un sujet sur lequel nous travaillons. Je me suis encore rendu à Cap Santé à Chaumont il y a quinze jours ; cette question de la santé n'est pas abandonnée au Conseil départemental. Je crois que j'ai répondu à l'ensemble de vos premières questions.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Je souhaitais rendre hommage au contenu de votre intervention et saluer également la conviction qui vous anime. Je partage tout à fait ce projet pour notre département et je vous en remercie. Je voudrais intervenir sur un sujet qui devient pressant, la campagne de vaccination des Haut-Marnais. Je pense qu'il serait bien que le Conseil départemental soit pilote dans cette opération, avec un ou plusieurs partenaires. Même si le Gouvernement formulera des précisions, c'est pour moi un sujet dont nous devons nous emparer au niveau départemental, et notamment avec des partenaires possédant des compétences et qui pourraient être réactifs. J'ai une petite idée, dont je vous parlerai.

M. le PRÉSIDENT : Je suis intéressé par votre proposition. Effectivement, nous ne pouvons pas rester à l'écart de cette campagne de vaccination, qui devra être rapide, performante et organisée. Nous travaillerons ensemble sur ce sujet le plus rapidement possible.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Je suis très contente de la teneur de votre discours introductif, Monsieur le Président, car il est très offensif ; or nous avons besoin de réagir et de ne pas nous laisser abattre par tout ce qui nous arrive. Dans le même temps, vous avez tracé une véritable feuille de route, et c'est tout à fait ce qu'il était nécessaire de faire.

Je souhaite attirer l'attention de mes collègues sur un point. Quand nous présentons le budget et le dossier du social, nous vous présentons plus de la moitié du budget de fonctionnement, et les questions sont généralement peu nombreuses. C'est une dépense incompressible, et donc habituellement consensuelle. Je souhaite alerter sur l'augmentation significative du budget du social que nous connaissons en 2021 et en 2022. Les personnes qui ont perdu leur travail percevront des indemnités chômage de Pôle Emploi, mais toutes les personnes qui étaient par exemple autoentrepreneurs viendront frapper à la porte du RSA. De nombreuses personnes viendront remplir ces rangs, et nous n'aurons pas de travail à leur offrir, alors que le principe du RSA est que la personne ne doit pas rester longtemps dans cette situation. Mais si notre tissu économique est bouleversé, alors de nombreuses personnes auront besoin de solidarité, avec un impact très important sur notre budget. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, c'est l'honneur du Département de s'occuper de toutes ces personnes qui viendront frapper à notre porte. Nous devons également répondre à des besoins supplémentaires dans les EHPAD ; nous nous sommes bien rendu compte que dans les EHPAD, le Conseil Départemental ne sert qu'à payer, et on ne nous demande pas notre avis en matière de gestion. Je pense que nous devons nous investir encore davantage dans les EHPAD pour pouvoir apporter des solutions à toutes les questions qui sont posées.

La deuxième partie de votre discours portait sur l'attractivité, en plus de la solidarité. Cette attractivité est économique – nous essaierons d'aider – ; elle concerne également les milieux ruraux, avec l'aide à la culture, l'aide au sport, qui font partie de la solidarité et de l'attractivité. J'ai bien noté votre désir d'être un vrai partenaire pour le Parc National. Nous en aurons besoin pour aider les agriculteurs, par exemple, à obtenir des conventions. Enfin, bien entendu, en tant qu'habitante et maire de Châteauvillain, je ne peux qu'appuyer le développement d'Animal'Explora, et je remercie mes collègues pour toute la confiance qu'ils nous ont témoignée chaque fois qu'il a fallu s'engager.

M. le PRÉSIDENT : Madame la Vice-présidente, vous avez souligné l'importance de la solidarité et de l'action sociale, qui représentent un budget conséquent. En effet, comme je l'indiquais à certains d'entre vous, les plus anciens du Conseil général ont connu des budgets d'action sociale représentant environ 40 % du budget de fonctionnement ; désormais, nous approchons 60 %, puisque nous sommes à 59 %. C'est un montant conséquent ; ce n'est pas mécanique. Nous devons mener des politiques, sans subir toujours les décisions prises. Nous devons essayer de nouveaux dispositifs, et nous vivons, c'est vrai, une dégradation du climat social qui se répercutera sur nos budgets. Je rappelle tout de même que nous le voyons déjà sur les chiffres du RSA, avec des allocataires qui ne sortent plus du dispositif, alors que nous avons

de beaux espoirs. Avant cette crise sanitaire, nous avons obtenu une stabilisation, voire par moments une légère baisse, ce qui nous permettait aussi de lancer des actions nouvelles, des expérimentations – qui fonctionnaient ou ne fonctionnaient pas, mais tout échec comporte toujours une part de réussite. Tout cela est pour l'instant remis en question. Nous continuerons tout de même, car nous ne devons pas être paralysés par la dégradation de la situation ; nous continuerons à innover et voir ce qui fonctionne ailleurs.

S'agissant des EHPAD, le discours est assez simple. Vous avez dit que nous ne sommes bons qu'à payer. Effectivement, bien souvent, nous avons cette impression ; mais en discutant avec les autres présidents de département, certains d'entre eux ne voient pas les choses de cette façon, et se sont fortement impliqués – alors que je ne l'ai pas fait lors du premier confinement en considérant que ce qui se passait dans les EHPAD, ce n'était pas nous. De fait, si, c'est un peu nous. Les Haut-Marnais ne perçoivent pas toujours la différence, et leur expliquer que ce n'est pas la responsabilité du Conseil départemental, mais celle de l'ARS, ils ne le comprennent pas. Ils ont bien compris, en revanche, que nous étions un partenaire important en matière de dépendance et d'hébergement dans les EHPAD. Nous finançons bien sûr les investissements, mais je veux que nous soyons plus impliqués dans les conseils d'administration, mais également auprès des familles, qui nous font remonter des remarques très sensées. Il est trop facile de n'écouter que les directions. Les directions ont la charge de faire fonctionner un établissement, mais les familles le vivent au quotidien, et je suis très sensible à tout ce que nous pouvons entendre des familles – ou des personnels, car il existe parfois quelques divergences de vues sur la situation des EHPAD entre les directions, les personnels et les familles. Il est donc bien d'entendre aussi tous ceux qui vivent et travaillent dans un EHPAD. Nous irons donc au-delà, et je veux vraiment que nous soyons plus impliqués sur cette question, car nous le devons à nos aînés, d'autant plus que les personnes dans les EHPAD y arrivent de plus en plus tard et sont de plus en plus dépendantes – et nous faisons tout pour l'éviter en donnant les moyens avec les associations d'aide à domicile et des prises en charge à domicile. Nous connaissons la situation des EHPAD avant la crise ; nous avons reçu des personnels, et nous savions que la situation était déjà compliquée. Nous n'osons pas imaginer ce qu'il en est maintenant, avec des personnels malades, des résidents malades également et donc en grande fragilité. Nous sentons donc que c'était le moment de lancer cette plateforme, mais cela ne suffira pas. Il ne suffira pas de les applaudir, de leur dire qu'ils sont formidables, et il ne faudra pas oublier la situation dans les EHPAD dès la sortie de la crise. C'est donc un vrai chantier pour nous, et nous devons être un acteur important sur cette question. Quant au reste, je vous remercie également pour les propos que vous avez tenus, Madame LAVOCAT.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Monsieur le Président, je souscris évidemment pleinement à vos propos introductifs, et à la détermination et l'énergie qui vous caractérisent. Je ne souhaite pas revenir sur les thèmes qui ont déjà été abordés, hormis sur le dernier sujet que vous avez mentionné. Effectivement, les mesures de protection me tiennent à cœur, et j'ai le sentiment que nous n'avons pas été suffisamment exigeants, notamment quant à la qualité des masques, qui représentent vraiment une mesure de protection basique. C'est bien d'applaudir les soignants, mais c'est encore mieux de leur donner de bons outils ; or je ne suis pas certaine que tous les masques utilisés soient les plus performants en matière de protection, d'autant plus que nous savons très bien – je ne parle pas spécifiquement de nos situations locales – que dans beaucoup de cas, des soignants sont envoyés travailler même lorsqu'ils sont positifs, et même parfois lorsqu'ils présentent quelques symptômes. Cette protection est donc la première chose que nous leur devons, et cette problématique de qualité de masques m'inquiète de plus en plus, car je ne voudrais pas que nous retombions dans une dynamique de vagues successives, que personne ne serait en mesure de supporter.

Ma deuxième remarque porte sur le plan de relance, que nous avons anticipé, grâce à vous, Monsieur le Président. Bien sûr, j'ai reçu également en tant que présidente des maires les représentants du BTP et leur inquiétude, mais que ce soit au niveau de la réforme de nos modalités d'aide aux collectivités locales, qui ont considérablement accru l'aide que nous apportons directement aux collectivités dans leurs projets, ou dans le plan d'investissement que vous nous proposez, ou encore avec le niveau annuel de nos investissements, nous avons déjà, au Conseil départemental, anticipé en quelque sorte ce plan de relance, pour peu que nous ayons les coudées franches.

D'ailleurs, de nombreuses dispositions, et je pense à toutes les mesures qui nous ont été et nous sont encore imposées, seraient beaucoup plus efficaces si elles étaient traitées au niveau local, c'est-à-dire si ce fameux concept de différenciation était vraiment appliqué dans le quotidien et dans la réalité. Malheureusement, cette crise, que personne n'a évidemment souhaitée, a montré la pertinence du niveau local, et notamment de deux niveaux qui ont été beaucoup décriés : le niveau communal et le niveau départemental. Ces deux niveaux ont été en première ligne et ont montré à la fois leur réactivité et leur efficacité dans la crise que nous traversons actuellement.

M. le PRÉSIDENT : Cela me fournit une transition pour vous parler du plan de relance. Vous avez entendu que l'Etat veut impliquer les collectivités dans le cadre d'un plan de relance ; il veut surtout impliquer les finances des collectivités. Vous avez bien compris que l'Etat ne peut pas faire tout, tout seul, et qu'il a déjà beaucoup dépensé, alors qu'il reste encore quelques trésors

dans les caisses des collectivités – quelques-unes en tout cas. Cela fait partie des annonces que nous pourrons faire sortir de cette journée : bien sûr, nous nous inscrivons dans le plan de relance. Nous sommes en capacité, avec ce qui vous est présenté dans le discours de ce matin dans les orientations budgétaires, de proposer un plan de relance à Monsieur le Préfet dans les prochains jours. Qui dit plan de relance, dit financement du plan de relance. J'attends donc aussi de l'Etat qu'il nous propose le financement de ce plan de relance. En effet, s'agissant des projets du Conseil départemental, nous nourrissons aussi quelques craintes sur le contrat de plan Etat-Région, qui serait suspendu, puisque ce serait le plan de relance qui deviendrait prioritaire ; or ce contrat de plan comprenait également quelques grands projets préinscrits. Nous nous inscrirons dans le plan de relance pour aller chercher un maximum d'accompagnement financier de l'Etat ; qui dit plan de relance dit accompagnement.

Nous serons donc en capacité, dans les prochains jours, de présenter un document très complet sur les grandes orientations et le presque demi-milliard d'euros d'investissements que nous pouvons commencer en grande partie dès l'année prochaine, voire dans les deux ans. Il faudra que l'Etat nous indique rapidement à quelle hauteur il nous accompagne sur ce plan de relance, car je suppose que les autres collectivités, les communes et les intercommunalités, attendent également la même chose. Un plan de relance donc, mais avec l'Etat comme partenaire principal. Nous vous transmettrons rapidement ce document, qui ne comportera pas de surprises, car nous n'allons pas inventer des projets, car un projet ne s'invente pas : il se travaille, et vous avez bien compris que pour sortir un grand projet, il faut beaucoup de travail préalable, et ce travail est invisible. Quand il ne reste plus qu'à commencer les travaux, de longues réflexions et études ont déjà été réalisées en amont. De nombreux dossiers sont donc prêts, et nous pourrons les inscrire dans le plan de relance dans les tout prochains jours.

Mme Rachel BLANC : Je souhaitais rebondir sur votre intervention liminaire, pleine d'ambition et avec une tonalité inspirante, car elle donne le ton de la bataille que nous devons engager demain. Je rejoins Marie-Claude LAVOCAT pour dire qu'il faut vraiment rebondir et essayer d'adopter un esprit de conquête, et non pas s'apitoyer. Je ne reviendrai pas sur les investissements, car tous en ont très bien parlé, et vous notamment, Monsieur le Président.

En revanche, je souhaitais dire quelques mots sur la solidarité, et rappeler que nous portons des politiques publiques autour de l'autonomie, qui concernent les personnes âgées et les personnes handicapées, avec des schémas qui nous donnent une vraie perspective sur les actions que nous menons, et qui sont très bien pilotés. De même, en ce qui concerne l'insertion et la protection de l'enfance, dans le cadre du plan pauvreté, des actions très concrètes sont mises en place et tendent vraiment à accompagner les populations que je viens de citer au plus près et

avec un service de proximité qui donne tout son sens à la solidarité dans notre département. Je pense vraiment que cet accompagnement, comme Marie-Claude LAVOCAT, ce ne sont pas seulement des actions onéreuses pour le Département, mais ce sont vraiment des politiques publiques qui prennent du sens et qui tout au long de la vie des citoyens et des habitants de notre département, nous concernent de près et de loin, du plus petit enfant à nos personnes âgées, en passant par les familles.

D'ailleurs, dans le cadre de la protection de l'enfance, un travail majeur est mené, et n'a jamais été interrompu durant la crise. Je veux donc saluer tous les collaborateurs qui travaillent sur ces sujets, parce que le plan de continuité a vraiment été au rendez-vous, lors du premier confinement et lors de celui-ci, et c'est important de le souligner. En matière d'insertion, un certain nombre d'expériences fonctionnent : le territoire zéro chômeur – j'en parlais tout à l'heure avec Monsieur le Maire de Joinville – ; dans le plan pauvreté, des expérimentations avec Pôle Emploi ; dans le cadre des formations, les chantiers d'insertion. Nous essayons vraiment de ne laisser personne sur le bord du chemin. Ce ne sont pas que des coûts ; ce sont aussi de vraies actions très concrètes, que je souhaite que nous valorisions. Quand nous avons créé ce pôle Solidarité, c'était parce que nous voulions que cet écosystème prenne forme pour l'ensemble des habitants de la Haute-Marne, et c'est ce que nous sommes en train de faire. Je souhaitais faire cette parenthèse, car la solidarité n'est pas qu'un chèque en blanc et des impôts

Je souhaitais aussi souligner qu'une vraie réflexion est menée en ce qui concerne la santé, mais que ce n'est pas aussi simple que d'annoncer que nous voulons embaucher des médecins. La réalité est beaucoup plus nuancée, et les solutions doivent être identifiées à la carte en fonction des territoires. Nous n'avons pas oublié cette problématique, Monsieur Fuertes ; nous y travaillons, mais nous avons été un peu empêchés dans notre timing, comme Monsieur le Président l'a souligné tout à l'heure. Les pistes sont multiples. Enfin, en matière de santé, nous avons adhéré au consortium e-Meuse Santé ; des expérimentations seront conduites sur notre territoire, et nous vous en rendrons compte, parce que ce consortium recouvre le fonctionnement et l'investissement. Cela signifie donc que nous aurons à vous rendre compte du résultat de ces expérimentations. Celles-ci portent sur la télémédecine et le numérique autour de santé, et sur la façon de rendre plus facile l'accès aux soins par le biais du numérique.

Pour conclure, je trouve que votre souhait de poursuivre la bataille de l'attractivité est un enjeu majeur ; je pense que ce domaine de solidarité y contribuera.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame la première Vice-présidente, pour ces propos qui répondent à un certain nombre d'inquiétudes ou d'interrogations de nos collègues.

Mme Anne LEDUC : Je remercie Monsieur Fuertes d'avoir mentionné mon nom du fait de la mission que j'ai réalisée dernièrement. Je suis infirmière de formation, et il me semblait tout à fait normal de m'inscrire dans la réserve sanitaire, locale et interrégionale. J'ai donc été appelée la semaine dernière à intervenir en renfort dans un hôpital lyonnais. J'y ai rencontré des équipes formidables, qui ne se satisfont toutefois pas de s'entendre dire qu'elles sont formidables. Elles ont été très fortement impactées lors de la première vague, et très découragées lors de la deuxième vague, mais aussi indignées par tous ces comportements peu responsables vis-à-vis des mesures qui auraient dû être respectées très rigoureusement.

Par rapport à ce que j'ai vu, que j'ai pu ressentir, et à tout ce qui m'a été rapporté par ces équipes et par les patients que j'ai rencontrés, nous approchons des fêtes de Noël et du Nouvel An. Tout le monde a envie de se retrouver en famille ; l'étau du confinement a été desserré par les nouvelles mesures gouvernementales, mais il ne faut pas oublier d'être extrêmement prudent et extrêmement mobilisé contre ce virus, qui, quoi qu'on en dise, est bien présent. Il brise des familles, et c'est une bataille qui n'est pas encore gagnée.

Par ailleurs, la mise en place de l'appel à volontariat pour les EHPAD est une action dont nous pouvons nous réjouir, car les témoignages que j'ai pu recevoir, de la part des soignants et des personnes dont les aînés sont hospitalisés, indiquent qu'il existe une fracture sociale et un isolement qui s'ajoutent à ce grave problème qu'est la Covid -19, et qui engendrent un phénomène de glissement qui peut s'avérer beaucoup plus fatal même qu'une maladie. Cet appel au volontariat à l'initiative du Conseil départemental est donc une très bonne chose.

M. le PRÉSIDENT : Nous nous associons effectivement aux propos tenus par Monsieur Fuertes au début de son intervention. Il est important d'entendre également des personnes comme vous, qui vont voir, avec un regard un peu extérieur, ce qui se passe, et qui nous l'expriment ensuite.

M. Nicolas FUERTES : Au sujet de l'Ecole de voile, il me semble qu'il existe un problème de Plan d'Occupation des Sols qui empêcherait les travaux.

M. le PRÉSIDENT : Oui, nous en sommes informés. Ce point sera traité et ne devrait pas générer de blocage.

M. Mokhtar KAHLAL : Monsieur le Président, je souhaitais intervenir pour vous faire part de ma réflexion. Je tiens d'abord à vous remercier pour la belle énergie sincère que vous diffusez depuis plusieurs mois pour affronter cette crise. Il est vrai que vous avez réussi, par cette action, ce temps de réflexion-décision-action, car la Covid -19 nous a un peu secoués et secoue

nos administrations.

Entre les deux vagues, j'ai pu rencontrer un certain nombre d'acteurs associatifs et assister à certaines assemblées générales. Ces acteurs sont très reconnaissants du soutien substantiel apporté par le Département avec le maintien des subventions malgré une difficulté à faire ce qu'ils aiment, c'est-à-dire encadrer nos jeunes, porter des manifestations d'envergure, et tout simplement construire du lien social. La difficulté et la nouveauté avec cette deuxième vague, c'est qu'elle arrive quasiment en même temps que la rentrée associative, et vous vous doutez bien que de nombreuses familles n'ont pas pu prendre de licence sportive ou d'adhésion dans le monde associatif culturel parce que cette projection dans le temps est difficile pour elles. Nous savons que nos associations vivent essentiellement avec ces adhésions.

Vous avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Président, d'un budget solidaire et ambitieux. Je vous propose, au titre de la VIII^e commission, de réfléchir également à la façon d'apporter des aides ou des solutions pour permettre de doper cette rentrée associative, qui sera extrêmement compliquée. Aujourd'hui, le Département soutient à hauteur de 10 euros les licences sportives pour les jeunes jusqu'à 17 ans. De plus, ce qui est une force pour notre territoire, le monde associatif, est également une fragilité parce que nous avons de nombreuses manifestations d'envergure nationale sur notre territoire, qui participent à la notoriété et à l'attractivité de notre territoire. J'espère que tous ces acteurs associatifs continueront avec le Département, qui est devenu, à travers votre action, Monsieur le Président, la première collectivité de proximité. Vous avez été le premier à annoncer le maintien de ces subventions, et l'ensemble des collectivités ont ensuite suivi. Je trouve que c'est un signal fort, car le Département s'inscrit un peu comme le leader, et nos collègues suivent. J'espère donc qu'avec la VIII^e commission, nous travaillerons sur ces différentes propositions que nous vous adresserons, parce qu'il faudra traverser cette deuxième vague, et j'ai peur que le monde associatif soit en difficulté – et vous les connaissez comme moi, un bénévole en difficulté, on ne l'entend pas beaucoup. Ceux qu'on entend ne sont pas forcément ceux qui sont le plus en difficulté. Je m'attèlerai donc, avec mes collègues de la VIII^e commission, à formuler des propositions concrètes.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Vice-Président. Je compte effectivement sur vous, car vous êtes très impliqué dans le monde associatif ; vous le connaissez et vous savez comment il fonctionne. Je pense qu'il faudra aussi accompagner ses acteurs en matière de gestion, sur la façon d'aller chercher des aides qui existent et que tous ne connaissent pas. Des dispositifs sont mis en place pour le monde associatif et ne sont pas toujours connus par ces associations. Les associations les plus importantes, qui ont des salariés, les connaissent un peu mieux, mais de nombreuses associations n'en ont pas. Il faudra étudier aussi, je sais que vous y

avez déjà pensé, comment les accompagner sur la partie administrative – recherche de subventions, recherche de soutiens –, car vous avez raison, les subventions du Conseil départemental ne suffiront pas. La crise est bien plus profonde, et ce deuxième confinement est effectivement arrivé au plus mauvais moment, celui des inscriptions et de la rentrée associative, alors que ce n'était pas le cas lors du premier confinement, car la saison était déjà bien avancée. Vous avez raison, on oublie un peu le monde associatif. Je le dis régulièrement, on a beaucoup oublié, dans cette crise. Lors du premier confinement, on s'est fixé sur quelques points. Lors du deuxième confinement, on a beaucoup parlé du commerce, du petit commerce qui était en grande fragilité, et de la restauration. On n'a pas beaucoup parlé de l'industrie ni des grandes entreprises, qui rencontreront de grandes difficultés et qui devront lancer de grands plans de licenciements. Vous avez raison, on ne parle pas beaucoup du monde associatif, mais je sais que vous en êtes très proche et que vous nous adresserez des propositions ambitieuses – dans la limite de nos moyens, vous le savez aussi, car nous ne pourrions pas aider tout le monde comme nous souhaiterions le faire.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour la dynamique que vous avez insufflée aux niveaux économique, culturel et social pour les habitants de notre département. Je voulais surtout intervenir à nouveau au sujet des EHPAD, non pas pour les pensionnaires, mais surtout pour le personnel. Pour en avoir rencontré plusieurs, les personnels sont complètement désemparés. Je souhaitais donc savoir s'il serait possible de mettre en place un soutien psychologique. En effet, le personnel a très peur. Il voit partir les pensionnaires, parfois très brutalement, et a très peur de contaminer les familles, qui sont extrêmement désemparées.

M. le PRÉSIDENT : Nous évoquerons cette question lors de nos réunions régulières avec l'ARS et Monsieur le Préfet. Vous avez raison ; il existe également une vraie fragilité au sein du personnel. Je vous remercie de votre intervention, qui me permet aussi de relancer une question qui m'a été largement transmise à la suite de cet appel au volontariat. Je me pose la question, et il faudra qu'on me réponde une bonne fois pour toutes sur ce sujet : comment expliquer que nous lancions un appel au volontariat et aux bénévoles pour faire rentrer des personnes dans les EHPAD, alors que certains établissements se sont fermés, de façon un peu trop dure à mon avis, à la visite des familles. Les familles ne le comprennent pas, parce qu'aujourd'hui, je fais le premier appel au volontariat des bénévoles pour aider dans les EHPAD, et ces familles le lisent dans la presse, alors qu'au même moment, elles n'ont plus le droit d'entrer dans les EHPAD. Il faudra que nous trouvions une solution pour desserrer l'étau, car nous ne pouvons pas stigmatiser les familles comme les seules personnes qui feraient entrer la Covid -19

dans les EHPAD. Une personne qui va voir ses parents ou une personne âgée connaît leur fragilité, et se protège en conséquence. Peut-être certains n'ont-ils pas respecté les règles, auquel cas il faut les sanctionner et les interdire de visite, mais il faut aussi penser à toutes les autres personnes, et elles sont nombreuses, à toutes les familles qui avaient l'habitude d'aller rendre visite à leur famille, qui en plus apportaient un soutien aux soignants – car une personne qui est visitée par sa famille sera aussi moins visitée par le personnel l'après-midi, pour les aides à la collation ou d'autres aides.

Par conséquent, je le redis devant vous, et j'espère que ce sera répété et écrit : je demande qu'on desserre l'étau pour les visites des familles, car les résidents et les personnes âgées ont besoin des visites des familles. Il faut responsabiliser les familles – elles le sont – et sanctionner celles qui ne respectent pas les règles. On ne peut pas d'un côté dire « Entrez, les bénévoles et les volontaires, nous avons besoin de vous » et dire de l'autre côté aux familles « Vous ne venez plus ». Ce discours n'est ni sérieux ni tenable. Je le redis publiquement : il faut maintenant faire revenir les familles, mêmes dans les établissements où la Covid -19 circule, puisque nous faisons déjà rentrer des bénévoles. Il existe des protocoles sanitaires, et nous les leur appliquons, parce que ce ne sont pas toujours les familles qui ont fait entrer la Covid -19 dans les EHPAD.

M. Jean-Michel RABIET : Je souhaite revenir sur la problématique de la commande publique évoquée par Nicolas FUERTES, notamment dans les communes et les intercommunalités. Nous avons eu une année blanche en 2020, un peu à cause de la Covid -19, mais à cause des élections surtout, car les anciens conseils municipaux et conseils communautaires n'ont pas pris de décision en début d'année. Ensuite, les élections ont duré quasiment six mois. Il a ensuite fallu que le processus redémarre ; aujourd'hui, nous voyons en 4e commission un grand nombre de dossiers, ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour la commande publique, mais ce seront des dossiers pour 2021. Je pense que nous n'avons pas besoin d'augmenter notre budget de subvention aux communes et aux intercommunalités pour absorber tous ces dossiers qui arriveront très rapidement. Je pense que dès le début d'année 2021, les entreprises pourront reprendre le travail au rythme prévu.

M. le PRÉSIDENT : Effectivement, ce n'est pas la conséquence directe de la Covid -19, mais indirecte, car la Covid -19 a fait durer les élections pendant plusieurs mois et a tout de même un peu paralysé la commande publique. Vous avez toutefois raison ; quand on regarde les chiffres, et vous le constaterez tout à l'heure dans le cadre de la commission permanente, de nombreuses lignes de crédit destinées aux collectivités sont utilisées. Le FAL est quasiment utilisé à 100 %, avec un léger reliquat. De nombreux projets arrivent, malgré un léger ralentissement, qui

est celui que nous connaissons toujours en début de mandat.

Mme Anne CARDINAL : Je souhaitais rebondir sur votre souhait de faire entrer à nouveau les familles dans les EHPAD, en plus de l'accompagnement et pour éviter les syndromes de glissement. Je souhaite signaler qu'au regard de l'absentéisme des agents ou des postes non pourvus, on fait tout de même intervenir des agences d'intérim et des professionnels qui vont dans différents établissements, qui sont donc également des risques de contamination. Les familles ne sont pas les seules. C'est donc quand même un point important en ce moment, au regard des soignants qui sont également touchés. C'est pourquoi je suis également très favorable au retour des familles dans les structures pour personnes âgées, car cet accompagnement leur permet de rebondir et de ne pas se laisser atteindre par des syndromes de glissement.

M. le PRÉSIDENT : Effectivement, nous partageons totalement cette vision.

M. André NOIROT : Depuis ce matin, nous avons beaucoup parlé de social, dans les EHPAD et ailleurs, surtout en direction des seniors, mais pour ma part, je me réjouis surtout de ce qui est prévu dans les orientations budgétaires, c'est-à-dire les travaux à La Mazerie, qui vont bientôt débiter, les travaux qui seront envisagés à la Liez. Toutes ces actions sont en direction de notre jeunesse, et je m'en réjouis, car contrairement à ce que certains pensent, tous les jeunes n'ont pas les moyens d'aller faire du ski ou de partir en classe de découverte faire du ski ou de la voile. Je me réjouis donc de cette action qui est menée, et il ne faut pas nécessairement la mesurer en euros, mais avec le bonheur que nous pouvons donner à cette jeunesse, à tous ces enfants, qui dure, grâce au CCHM bien sûr, mais aussi à d'autres associations, depuis une soixantaine d'années. Je me réjouis que cette préoccupation ait été prise en compte dans les orientations budgétaires, et je vous en remercie.

M. Patrick VIARD : Je me félicite de la feuille de route que vous nous avez donnée, Monsieur le Président. Je crois qu'elle est importante, à la fois sur des projets qui nous sont propres, par exemple Animal'Explora, et sur des projets que nous accompagnerons, par exemple Palestra, à Chaumont, ou d'autres projets encore. Je souhaite également vous remercier au nom des entreprises pour l'intervention du GIP, avec les 3 millions d'euros qui seront débloqués pour le commerce et les entreprises. Les entreprises ont vraiment été mises en difficulté par les deux périodes de confinement, et il faut vraiment les soutenir. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de ce soutien du GIP.

M. le PRÉSIDENT : D'autres personnes souhaitent-elles intervenir ? De toute façon, nous échangerons encore au sujet des orientations budgétaires et sur la décision modificative.

**Approbation des procès-verbaux des séances plénières
des 26 juin et 17 juillet 2020**

Rapport n° I – 1

M. le PRÉSIDENT : Avez-vous des remarques sur ces procès-verbaux ?

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

*Les procès-verbaux des séances plénières des 26 juin et 17 juillet 2020 sont
approuvés à l'unanimité.*

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n° I – 2

M. Gérard GROSLAMBERT : En application de l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du 6 novembre 2017, nous avons délégué au Président pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire et quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation).

A ce titre, le Président peut intenter, au nom du Département, les actions en justice, et défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

L'exercice de cette compétence doit faire l'objet d'une information de l'assemblée départementale. Aussi, vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice.

Deux dossiers méritent quelques précisions.

S'agissant du collège Anne Frank à Saint-Dizier, deux référés-expertise portant sur la toiture et le dallage avaient été introduits, suivis par deux actions à l'encontre du maître d'œuvre et des entreprises, afin que le Département soit indemnisé des sommes dépensées pour les travaux de réfection. Si le tribunal administratif a entendu la demande relative au dallage, il n'a en revanche fait droit à la demande relative à la toiture qu'à hauteur de 18 % des sommes sollicitées (250 000 euros sur 1,4 million d'euros). Les arguments sous-tendant ce jugement étant contestables, le dossier a été porté en appel.

S'agissant du dossier relatif au pont-route du Grenant, le tribunal administratif a condamné le Département à verser à la SNCF une indemnité de 392 518,61 euros, suite à un effondrement du talus qu'il impute à un mauvais entretien. Un appel de cette décision est en cours, l'établissement du lien de causalité et l'évaluation du préjudice étant critiquables.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

**Information sur les décisions prises par le Président du Conseil
départemental au titre de la délégation de pouvoirs accordée par
l'assemblée départementale**

Rapport n° I – 3

M. Gérard GROSLAMBERT : Le code général des collectivités territoriales permet à l'assemblée départementale de déléguer une partie de ses attributions au Président. La délibération du 6 novembre 2017 confie ainsi au Président délégation sur des thèmes précisément listés : marchés, contentieux, fixation de tarifs, droit de préemption, etc.

Dans la continuité de l'information qui vous est donnée régulièrement sur la passation des marchés publics ou des dossiers contentieux, le rapport du Président vous présente les décisions prises en 2020 sur les autres attributions déléguées, notamment s'agissant du fonds de solidarité pour le logement.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

Remplacement d'un siège vacant au sein de la commission permanente – composition des commissions organiques – représentations du Conseil départemental dans divers organismes et instances

Rapports n° I – 4, I - 5 et I – 6

M. le PRÉSIDENT : Ces trois rapports concernent notre collègue Damien THIERIOT, que nous installons aujourd'hui. Il est déjà installé en Conseil Départemental, et pouvait effectivement délibérer. Il pourra ensuite délibérer, si vous le voulez bien, à la commission permanente. Les rapports 4, 5 et 6 concernent donc notre collègue, qui remplace Bruno SIDO, lequel a démissionné le 30 septembre dernier. Monsieur Damien THIERIOT, suppléant de Bruno SIDO, est devenu de fait conseiller départemental du canton de Poissons.

Aujourd'hui, je vous demande d'approuver le principe du remplacement du siège vacant de membre de la commission permanente de Bruno SIDO et donc d'accorder la confiance à Damien THIERIOT pour qu'il entre dans la commission permanente.

Le rapport 5 porte sur la composition des commissions organiques : Monsieur THIERIOT reprendra le poste laissé vacant dans la III^e commission et intégrera donc cette commission des infrastructures et des bâtiments.

Je vous propose qu'il prenne également la suite de Bruno SIDO dans les organismes suivants :

- membre du Conseil d'administration du GIP Haute-Marne, en tant que titulaire ;
- membre du Conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées de Poissons, en tant que Titulaire ;
- membre de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA), en tant que Suppléant.

Je vous propose bien sûr de reconduire Bertrand OLLIVIER comme second représentant au GIP Haute-Marne désigné par l'assemblée départementale.

M. Damien THIERIOT : Je suis très heureux et j'avoue ressentir une certaine fierté à être parmi vous aujourd'hui. Je souhaitais vous apporter essentiellement le témoignage suivant : jusqu'à présent, j'avais toujours un regard assez attentionné sur les activités du Département,

notamment en ce qui concerne vos missions régaliennes et les investissements que vous meniez. Ceci étant, j'ai pu me rendre compte depuis quelques semaines, en regardant de façon un peu plus attentive, de l'ampleur et de l'amplitude des activités du Département, que je ne connaissais pas parfaitement, notamment au regard des deux séances qui nous attendent aujourd'hui, ce matin et cet après-midi. Ce constat que je fais de l'activité importante du Département est la meilleure réponse aux remarques que j'entends régulièrement, comme chacun d'entre vous, dans plusieurs instances, sur l'utilité du Département – et pas nécessairement dans des bureaux parisiens. Je voulais donc simplement vous remercier de l'accueil que vous voulez bien me réserver et de la confiance que vous m'accorder. J'ai hâte de m'investir avec chacun d'entre vous, avec le dynamisme et l'envie que je ressens au sein de votre assemblée.

Mme Fabienne SCHOLLHAMMER : Je suis très contente de travailler avec Damien THIERIOT. Nous avons déjà commencé et je pense que nous ferons ensemble du bon travail. J'en profite également pour saluer Bruno SIDO – j'ignore s'il nous écoute ce matin – et le remercier, car c'est grâce à lui que je suis là aujourd'hui. Nous avons l'habitude d'entendre sa voix pendant nos commissions et nos séances, et il va nous manquer.

M. le PRÉSIDENT : Effectivement, c'est un personnage qui nous manquera dans l'hémicycle, mais je crois que l'ensemble des prises de position et des interventions ce matin montre que le débat et la discussion existent malgré son absence, bien qu'il ait été un animateur de nos séances, et je veux bien sûr le saluer. Je vous propose un vote groupé pour les rapports I – 4, I – 5 et I – 6.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Le remplacement d'un siège vacant au sein de la commission permanente est approuvé à l'unanimité.

La composition des commissions organiques est approuvée à l'unanimité.

Les représentations du Conseil départemental dans divers organismes et instances sont approuvées à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous souhaite donc la bienvenue, Monsieur THIERIOT. Cette III^e commission implique beaucoup de travail. J'étais très attaché à cette commission avant de devenir Président. C'est une belle commission, car elle permet de voir la fois le métier des routes,

le métier de nos agents – on comprend mieux les choses –, et aussi toute la partie des bâtiments, où nous dépensons beaucoup d'argent, où nous investissons beaucoup ; c'est vraiment très intéressant. Quant au reste de vos délégations, je pense qu'il était important que vous siégiez au GIP, car vous êtes aussi l'élu du territoire au plus proche de CIGEO, avec Bertrand OLLIVIER bien sûr.

Création et modification des autorisations de programme et des autorisations d'engagement

Rapport n° I – 7

M. Jean-Michel RABIET : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport récapitulatif des autorisations de programme et des autorisations d'engagement créées, modifiées ou clôturées lors de la décision budgétaire modificative n° 2 de l'exercice 2020.

Le principe d'annualité budgétaire consiste à fixer pour une année la durée de l'exercice budgétaire, il est toutefois possible de déroger à ce principe notamment par le biais des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. Je rappelle que les autorisations de programme concernent les investissements, et les autorisations d'engagement, le fonctionnement.

Cette procédure permet au Département de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice concerné. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

En application de l'article R3312-3 du code général des collectivités territoriales, les créations d'autorisations de programme et d'engagement et leurs modifications éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget primitif ou d'une décision modificative.

Aussi, dans le tableau des nouvelles autorisations de programme créées à l'occasion de cette décision modificative, il vous est plus particulièrement proposé la création d'une AP pour un montant total de 240 000 euros relatif à la réhabilitation de l'hôtel-restaurant L'Etoile à Vignory. En matière de crédits de paiement, aucun crédit de paiement ne sera imputé sur 2021 ; 200 000 euros seraient imputés en 2022 et 40 000 euros en 2023.

M. le PRÉSIDENT : Pourquoi cette précision, Monsieur RABIET ?

M. Jean-Michel RABIET : Il s'agit d'une autorisation d'engagement, mais les crédits d'engagement ne seront pas utilisés tout de suite. Les travaux auront lieu seulement en 2022, comme précisé dans le rapport.

Il vous est également proposé la modification à la hausse d'une autorisation

d'engagement pour un montant total de 100 000 euros pour tenir compte du nombre croissant des chantiers d'insertion. Cette autorisation d'engagement est donc portée de 400 000 euros à 500 000 euros.

Enfin, une annexe au rapport vous présente l'ensemble des autorisations de programme et d'engagement précédemment votées et ventilées par année.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1^{er} commission réunie le 23 novembre 2020.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Décision budgétaire modificative n° 2 de l'exercice 2020
du budget principal et des budgets annexes
du laboratoire départemental d'analyse et du SDAT

Rapport n° I – 8

M. Jean-Michel RABIET : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision budgétaire modificative n° 2 de l'exercice 2020 se rapportant au budget principal, au budget annexe du laboratoire départemental d'analyse et au budget annexe du Service Départemental d'Assistance Technique (SDAT). Cette dernière décision modificative de l'exercice budgétaire 2020 permet de faire des ajustements de crédits importants pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire, mais aussi de la mise à niveau de la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux. Ces ajustements représentent un effort financier important dans le contexte économique et social actuel et traduisent en actes la valeur de solidarité portée par le Département.

Sur le budget principal, en section de fonctionnement, 5,4 millions d'euros de nouveaux crédits de dépenses sont proposés. Parmi les principaux ajustements, un crédit de 2,4 millions d'euros est prévu notamment pour permettre la mise à niveau de la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées et ainsi assurer une prise en charge complète de 12 mois de facturation sur l'année 2020. Dans le secteur social, s'ajoute une demande complémentaire de 1,2 million d'euros pour assurer le paiement des allocations du RSA. La pandémie entraîne une hausse des bénéficiaires et une absence de sortant du dispositif d'aide (les recours et les déclarations de ressources ont été suspendus). Le secteur de l'enfance sollicite également des crédits complémentaires à hauteur de 960 000 euros notamment pour permettre la prise en charge dans les MECS extérieures au département des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, les établissements haut-marnais étant saturés.

De plus, 300 000 euros de crédits sont inscrits pour un ajustement de la contribution de fonctionnement du SDIS pour financer des charges nouvelles et pérennes qu'il doit supporter, notamment le compte engagement citoyen, l'indemnité de feu et la participation à la complémentaire santé des agents.

S'ajoute une demande complémentaire de 200 000 euros pour le versement d'une subvention exceptionnelle au Mémorial Charles de Gaulle afin de limiter ses pertes d'activité liées

à la crise sanitaire qui a particulièrement impacté le secteur culturel et touristique.

Des nouveaux crédits sont également inscrits à hauteur de 394 000 euros suite à la condamnation du Département devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne pour réparation du préjudice subi par la SNCF suite à l'affaissement d'un talus surplombant les voies de chemin de fer au niveau du pont-route du Grenant. Bien que le Département fasse appel de cette décision, il doit s'acquitter des termes du jugement.

Enfin, quelques ajustements mineurs sont proposés notamment dans le cadre du versement d'un complément de dotation de fonctionnement aux collèges de Montigny-le-Roi, Diderot à Langres et La Noue à Saint-Dizier pour un montant total de 28 000 euros afin d'assurer le paiement de factures courantes et de contrats de maintenance.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles augmentent de 3 millions d'euros. Les ajustements principaux sont liés à la régularisation du nouveau fonds de péréquation globalisé des DMTO pour 1,518 million d'euros suite à la réception de la notification.

Un ajustement de 1,218 million d'euros est également à prévoir afin de clôturer définitivement le processus de liquidation amiable de la SEM Haute-Marne Aménagement et reprendre les provisions pour dépréciation d'actifs constituées.

Au final, l'autofinancement augmente de 2,373 millions d'euros et s'établit au niveau prévisionnel de 29,465 millions d'euros.

Au niveau de la section d'investissement, divers ajustements sont opérés sur les crédits de dépenses en fonction de l'avancement des opérations. Une diminution globale des crédits de 2,3 millions d'euros est proposée, conséquence d'annulations de crédits en fonction de l'avancement des travaux et d'inscriptions nouvelles.

Ainsi, 8,4 millions d'euros de crédits de paiement sont annulés et, pour la plupart, reportés sur l'exercice 2021 (dont 2,927 millions d'euros de travaux de voirie, 1 million d'euros au titre des aides aux communes, 578 000 euros au titre de la phase 2 du déploiement de la fibre optique et 3,6 millions d'euros liés aux travaux dans les collèges et les bâtiments).

Il vous est également proposé d'attribuer 500 000 euros au SDIS au titre d'une nouvelle dotation globale à l'équipement en matériels techniques afin de soutenir le SDIS dans sa politique récurrente de modernisation de ses capacités opérationnelles d'intervention.

Par ailleurs, 4,638 millions d'euros sont sollicités pour permettre le transfert des IRU

(ou droits irrévocables d'usage) perçus en 2020 à la SPL HMN qui vient d'être créée.

S'ajoute une demande complémentaire de 344 000 euros pour le budget du pôle des solidarités notamment pour la réalisation d'une étude relative aux gens du voyage et le versement de diverses subventions d'investissement à des ADMR et des EHPAD.

Enfin, le budget voirie est augmenté de 200 000 euros pour la réalisation de travaux sur l'OA à Louvemont et la RD67A à Donjeux ainsi que le budget des collèges de 355 000 euros pour l'ensemble scolaire de Joinville dont les travaux avancent vite.

Quant aux recettes d'investissement, elles sont ajustées globalement à la hausse de 4,114 millions d'euros, dont 4,638 millions d'euros de recettes au titre des IRU reçus de Losange dans le cadre de la DSP. Il convient également d'ajuster à la hausse les recettes relatives à la gendarmerie de Chaumont à hauteur de 1,531 million d'euros, la recette versée par le GIP n'ayant pas été inscrite au stade du budget primitif. Enfin, suite aux ajustements de crédits en dépense, les recettes des collèges sont diminuées de 2,088 millions d'euros – du fait des travaux retardés.

A l'issue de ces ajustements budgétaires, le besoin de financement de la section d'investissement diminue de 4,035 millions d'euros et l'emprunt prévisionnel d'équilibre passe ainsi de 15,909 millions d'euros à 11,874 millions d'euros.

Concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyse, les modifications proposées correspondent à un ajustement de 576 123 euros pour principalement permettre l'acquisition de réactifs COVID-19 et de réactifs d'immunologie. Ces crédits nouveaux sont compensés intégralement par des recettes versées par les cinq laboratoires d'analyses médicales avec lesquelles le Département a signé une convention pour la réalisation des tests PCR. Les équilibres précédemment votés sont inchangés.

Enfin, concernant le budget annexe du SDAT, il convient d'ajuster le budget de 15 000 euros afin de régler les premiers honoraires relatifs à l'étude sur l'assistance technique départementale permettant de trouver la solution la plus adaptée pour apporter un soutien aux collectivités haut-marnaises en matière d'ingénierie territoriale. Cette dépense sera financée par l'attribution d'une participation du Département. Les équilibres précédemment votés sont inchangés.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la 1^{re} commission le 23 novembre 2020.

M. le PRÉSIDENT : S'agissant des MECS, vous avez pu constater que nous observons malheureusement une saturation de nos établissements, qui se résoudra en partie avec l'ouverture de la MECS à Saint-Dizier, et sa capacité de 22 places. Aujourd'hui, 11 enfants quittent le département pour plusieurs raisons, notamment le manque de places en MECS et la diminution du nombre de nos assistants familiaux, qui pose un vrai problème, à cause du vieillissement de ces personnes, entraînant de nombreux départs, et d'une vraie difficulté à recruter.

S'agissant du SDIS, nous votons un nouvel ajustement, avec une aide supplémentaire au fonctionnement de 300 000 euros, à laquelle s'ajoutent 500 000 euros d'investissements pour l'équipement en matériel technique. C'est le moment d'en parler, car chaque année, nous revenons en fin d'année sur les finances du SDIS, qui sont saines. Vous savez que le choix avait été effectué à l'époque, et je ne le conteste pas, car la décision avait été prise par le Président de l'époque, de ne pas réaliser d'emprunt sur la Cité des sapeurs-pompiers. En ne recourant pas à l'emprunt, nous avons totalement asséché le fonds de roulement du SDIS ; depuis cette période, en 2014, le SDIS a toujours éprouvé des difficultés à absorber toutes les dépenses supplémentaires, qui sont précisées dans le rapport. C'est compliqué chaque année. Il existait des artifices qui permettraient de réfléchir le budget sur onze mois ou dix mois, et qui permettaient chaque année de repousser le problème à l'année suivante. Aujourd'hui, quand nous vous proposons 300 000 euros, c'est pour remettre à flot les finances du SDIS ; s'y ajoutent les 500 000 euros d'investissements. Nous signerons avec le président du SDIS une convention d'objectifs qui nous permettra ensuite un partenariat renforcé de suivi. Cet ajustement ne traduit donc pas une dégradation particulière de la situation financière du SDIS. Il s'agit simplement d'ajustements que nous aurions dû effectuer depuis plusieurs années, et nous repoussons le problème. Par exemple, la dépense de 200 000 euros pour la prime de feu doit être payée. Vous savez également que nous sommes limités dans l'augmentation de contribution pour les communes. Puisqu'il n'est pas possible de se tourner vers les communes, il faut donc se tourner vers le Conseil Départemental. L'année prochaine, nous ne reviendrons pas devant vous lors d'une DM, et notre objectif est de stabiliser la situation au moins pour les trois prochaines années, puisque nous signons une convention d'objectifs pour cette période.

Concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyse, à ceux qui doutaient de l'utilité d'un tel laboratoire départemental, ce sont 10 000 tests PCR qui ont été réalisés dans notre laboratoire depuis le mois de juin. C'est un chiffre considérable, que vous pouvez retenir pour opposer à ceux qui pourraient s'interroger sur l'utilité d'un tel laboratoire. Il possède une grande utilité, vis-à-vis du monde agricole bien sûr, mais également pour tout le

reste : nous avons besoin de ce laboratoire pour le développement de l'abattoir. Nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle pandémie ni d'une nouvelle maladie dans les élevages. C'est un outil qui fonctionne et qui s'est montré très réactif pour pouvoir monter en charge de cette façon jusqu'à 10 000 tests. Les équipes étaient motivées, et elles ont également senti la confiance du Conseil départemental sur cette question. Aujourd'hui, je suis très content de pouvoir afficher un tel chiffre. Ce laboratoire sera également, dans ces conditions, à l'équilibre. Ce sujet a souvent été discuté, mais nous avons besoin d'un laboratoire départemental.

M. Nicolas FUERTES : Je vous rejoins, Monsieur le Président, sur l'importance et la pertinence de disposer de ce laboratoire départemental d'analyse. Effectivement, un débat avait eu lieu il y a quelques années, heureusement tranché dans le bon sens dans la commission présidée par Madame FISCHER-PATRIAT et Monsieur GOUVERNEUR. Il est vraiment positif que nous ayons conservé cet outil, qui a su faire preuve de souplesse et d'adaptabilité pendant la première vague de la Covid -19. C'est également très bien de disposer de cet outil pour nos agriculteurs et éleveurs. C'est un atout pour notre territoire.

Je souhaitais revenir sur l'introduction. Nous remarquons qu'à cause des élections municipales, 1 million d'euros d'aides aux communes n'ont pas été dépensés en 2020. Je ne pense pas qu'aucune collectivité ou EPCI n'ait plus de projet à financer. Je souhaiterais donc que ce million d'euros étoffe le plan de relance pour 2021 en Haute-Marne. En le lissant sur plusieurs années, ce ne seront pas des dépenses supplémentaires pour le Département, mais cela produit un effet levier conséquent pour nos collectivités. Permettez-moi d'insister : ce serait bien de pouvoir jouer de ce million d'euros.

M. le PRÉSIDENT : Nous allons en jouer, Monsieur FUERTES, mais nous en avons besoin, compte tenu de tous les investissements que nous alignons. Si nous ne dépensons pas ce million d'euros cette année, nous le dépenserons l'année prochaine. Le principe est le même que pour la gestion d'une collectivité : ce n'est pas parce que vous avez affecté une somme à une ligne budgétaire qu'il faut la dépenser. Nous rencontrons toujours le même problème : on pense que si une somme a été prévue au crédit, il faut l'utiliser. S'agissant du plan de relance, je le redis ; nous prendrons part au plan de relance. Nous n'avons pas de dossier en souffrance comme nous avons pu en avoir durant un certain temps. Les demandes de subvention arrivent, elles sont traitées, et nous n'avons pas de retard. Par conséquent, je ne retiens pas votre proposition. Ce million d'euros, nous en aurons largement besoin l'année prochaine, avec tout ce que nous lancerons. De plus, encore faut-il qu'il existe des projets et des dossiers ; si nous n'avons pas tout dépensé sur cette ligne budgétaire, c'est parce que nous n'avons pas reçu les projets correspondants. Nous ne pouvons créer des projets *ex nihilo*, et nous ne pouvons pas non plus

déroger au règlement. Nous avons voté ce règlement, et même en période de crise, il est bien de se conformer aux règlements. Vous le savez, les collectivités ont bénéficié d'une augmentation de la DETR, de l'ouverture du périmètre du GIP ; nous ne refusons pas de projet dans cette instance, Monsieur FUERTES. C'est un décalage sur l'année prochaine ; il faut espérer que les communes auront plus de projets en tout début d'année. Nous recevrons peut-être également de mauvaises nouvelles sur les dotations – Monsieur GROSLAMBERT en parlera tout à l'heure. Je préfère donc anticiper, et ne pas vider la caisse tout de suite, car nous en aurons vraiment besoin.

M. Laurent GOUVERNEUR : Je souhaitais intervenir au sujet du laboratoire, mais Monsieur FUERTES l'a déjà évoqué. Le chiffre peut sembler important, au niveau d'une décision modificative, avec 576 000 euros, mais comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, cela concerne presque exclusivement l'achat de nouveaux réactifs et les 10 000 tests que nous réalisons. En 2015 et 2016, ce laboratoire était déficitaire à hauteur d'environ 90 000 euros. Aujourd'hui, il est à l'équilibre, et je vous proposerai cet après-midi de nouveaux débouchés pour ce laboratoire à travers l'analyse des matières sèches et un partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour les agriculteurs sur l'ensilage et les méthaniseurs, voire éventuellement un débouché dans l'Aube. Nous devrions donc aller même plus loin avec ce laboratoire départemental.

M. Jean-Michel RABIET : Je souhaitais intervenir au sujet des 8,4 millions d'euros de crédits de paiement annulés. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, ils sont pour la plupart reportés sur l'exercice 2021. Ce n'est donc pas de l'argent perdu pour cette année. Ils comprennent 2,9 millions d'euros pour les travaux de voirie, 1 million d'euros pour les aides aux communes, 578 000 euros pour la fibre et 3,6 millions d'euros pour les collèges.

Je souhaitais également insister sur le laboratoire d'analyse par rapport au monde agricole et aux éleveurs. Quand a été publiée la loi NOTRE, nous n'avions plus le droit d'aider directement le groupement de défense sanitaire (GDS) ; le laboratoire nous permet d'aider indirectement d'aider ce GDS. Il est donc heureux qu'il existe, pour le monde agricole.

M. le PRÉSIDENT : Effectivement, nous pratiquons des tarifs raisonnables qui permettent aux agriculteurs de faire appel à ce laboratoire.

M. Nicolas FUERTES : J'entends la réponse sur la réutilisation de ce million d'euros reportés. Pour autant, vous avez parlé, à la fin de votre discours introductif, de nouvelle donne pour la Haute-Marne, qui fait référence au célèbre New Deal de Roosevelt. Cela demande donc de l'ambition. Il faut de l'ambition et de l'innovation pour notre territoire, en n'oubliant pas l'objectif,

que nous partageons tout ici, d'enrayer le déclin démographique et économique. Par conséquent, tout ce qui est bon pour aider nos différents acteurs doit être mis en place, puisque nous avons cette chance, dans cette collectivité et avec le GIP, de posséder les moyens financiers de nos ambitions. Ne restons pas avec le frein à main ; allons-y, évidemment de manière raisonnée et responsable, car notre territoire le mérite, et peut enfin rattraper son retard et même devancer d'autres territoires, puisque nous disposons de ces armes, clés en main. A nous d'être innovants et d'avoir un plan de relance ambitieux.

M. le PRÉSIDENT : Quand nous annonçons un demi-milliard d'euros pour les huit prochaines années, c'est très ambitieux, et c'est beaucoup plus ambitieux que ce que nous avons connu auparavant, en matière d'investissement – je ne parle pas en matière de politique, car le Conseil Départemental a toujours conduit une bonne politique et investi où il le fallait. Aujourd'hui, nous accélérons ; encore faut-il que nous puissions avoir les moyens d'accélérer. Nous possédons des marges de manœuvre, mais nous sommes encore confrontés à de nombreuses inconnues sur nos ressources. Nous n'avons plus de ressources fiscales. De même, la dégradation de la situation économique nous plongera dans des problématiques beaucoup plus compliquées quand nous parlerons de solidarité. Nous ne pouvons pas afficher des investissements que nous porterons en direct et ne pas pouvoir les financer. Nous dégraderons la situation, vous le savez bien, car nous ne pouvons pas investir près de 500 millions d'euros sans dégrader la situation, qui était très confortable, avec très peu d'endettement et une fiscalité contenue. Quand nous annonçons ce plan d'action, vous verrez que les indicateurs s'affoleront un peu dans un premier temps, et c'est à ce moment qu'il faudra tenir bon.

La prospective financière a été effectuée ; nous en parlerons au moment de l'adoption du budget. Notre marge de manœuvre n'est pas si importante, compte tenu de nombreuses inconnues. Nous pourrions continuer à investir et à accompagner les collectivités ; mais d'autres départements ne pourront plus accompagner les collectivités ni assumer leur politique sociale. Aujourd'hui, certains départements ne peuvent même plus payer le RSA. Nous avons encore la possibilité de le faire, et nous avons tout de même des ambitions, dans les EHPAD notamment, et pas seulement en termes d'investissements. La politique autour de la santé doit également pouvoir être financée, car vous savez que cela coûte cher. Par conséquent, j'ai dit que nous n'ouvrions pas les vannes, parce que nous devons rester prudents en raison du grand nombre d'inconnues. Je n'aurais peut-être pas tenu ce discours, et je serai quasiment allé dans votre direction, si nous en avions parlé avant la crise sanitaire, car nous nous trouvions dans un contexte assez confortable ; mais aujourd'hui, les incertitudes sont pour l'instant trop nombreuses pour vouloir aller trop vite. Nous aidons les collectivités, et elles le savent, mais elles doivent aussi

ralentir si elles ne peuvent plus investir. Il faut avoir les moyens de ses ambitions. Nous nous contenons, et certaines collectivités doivent également se contenir. Le plan de relance ne doit pas nous conduire à faire n'importe quoi – je ne parle pas de vous, Monsieur FUERTES, mais de collectivités qui continuent à investir alors qu'elles n'en ont plus les moyens. Au sein de cette assemblée, nous nous sommes toujours fixé comme règle de ne pas juger si le projet d'une collectivité est bon ou mauvais. Quand un projet est éligible et qu'il nous est présenté, nous le finançons ; mais il arrivera un moment où des choix devront être effectués. Nous n'émettons pas d'avis sur l'opportunité du projet parce que c'est bien la commune ou la communauté de communes qui décide et effectue le choix de ses investissements ; mais quand elle ne peut plus investir, elle doit ralentir. Nous ne pouvons pas devenir banquier et financeur, parce que nous avons nos propres investissements à assumer. Vous verrez, la situation se dégradera par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui, où nous n'avons pas d'endettement. Bien sûr, au cours des prochaines années, les indicateurs se dégraderont, mais ils resteront dans la moyenne des autres départements, voire même meilleurs que dans beaucoup d'autres départements.

M. André NOIROT : Je voudrais revenir sur les 300 000 euros versés au SDIS. Vous avez très bien résumé la situation financière depuis la construction de la Cité des sapeurs-pompiers ; nous avons du mal à être à l'équilibre. Toutefois, la TSCA, qui est une somme d'argent attribuée au Conseil Départemental, s'élevait à 3,950 millions d'euros en 2019, mais a été portée à 4,4 millions d'euros en 2020. Par conséquent, nous donnons 300 000 euros, mais dans le même temps, le Département a reçu 450 000 euros supplémentaires.

M. Jean-Michel RABIET : Si ma mémoire est bonne, cette TSCA est une taxe sur les assurances.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2 (*M. Nicolas CONVOLTE et Mme Laurence*

ROBERT-DEHAULT)

La décision budgétaire modificative n°2 de l'exercice 2020 est approuvée à l'unanimité.

Etat des indemnités dont bénéficient les conseillers départementaux

Rapport n° I – 9

M. le PRÉSIDENT : Ce rapport est un exercice de grande transparence voulu par le gouvernement pour stigmatiser encore un peu plus les élus, et nous nous plions donc à cet effort de transparence sur des éléments qui ne sont pas inconnus. Vous les trouvez partout, puisque ce sont les indemnités votées en début de mandat et qui sont accessibles à tous sur internet. Nous devons présenter un rapport chaque année sur cette question, dans toutes les collectivités d'ailleurs.

M. Gérard GROSLAMBERT : La loi dite « engagement et proximité » a introduit l'obligation d'établir un état annuel faisant mention, de manière nominative, de l'ensemble des indemnités de toute nature, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil départemental, au titre de tout mandat ou de toute fonction au sein du Département, et également au titre des fonctions exercées au sein de tout syndicat ou de toute société publique locale, société économie mixte locale ou société d'économie mixte à opération unique dans le cadre du mandat départemental.

Cet état doit être présenté chaque année aux conseillers départementaux avant l'examen du budget. Le rapport vous présente un tableau retraçant ces éléments pour la période du 1er janvier au 30 octobre 2020.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir prendre acte de cette présentation.

M. le PRÉSIDENT : Ce rapport ne donne pas lieu à vote.

Débat d'orientation budgétaire 2021

Rapport n° I – 10

M. le PRÉSIDENT : Je laisse à nouveau la parole à Monsieur GROSLAMBERT pour la présentation du débat d'orientation budgétaire, sur lequel nous avons déjà beaucoup échangé. Ce sera une présentation synthétique et rapide, puisque ce sont les débats qui suivront qui seront les plus importants.

M. Gérard GROSLAMBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous présenterai les orientations budgétaires qui conditionnent certes l'année 2021, mais qui donnent également une perspective sur les années au-delà de celle-ci, jusqu'en 2027, relative au prochain mandat. Dans cette présentation en trois parties, l'une, rapide, présente le contexte économique actuel ; la seconde présente les grandes lignes du budget de l'année 2021 ; enfin, la troisième est consacrée à la prospective financière qui nous mène jusqu'à l'année 2027.

S'agissant du contexte économique et des perspectives à court terme – 2021 et 2022 –, cette première diapositive traduit la crise économique sans précédent que vit le pays depuis 1950. Le graphique de droite montre qu'il s'est produit quatre récessions, mais que celle de 2020 est la plus sévère. Sur cette année, le recul du PIB national est estimé à entre 9 et 10 %, sous l'effet de la crise sanitaire, un seuil historique depuis l'après-guerre. Les deux autres graphiques soulignent que pour lutter contre les conséquences de la crise, l'Etat devra recourir de façon massive au déficit public. La cible des -3 % des règles européennes est largement dépassée, puisque nous atteignons -11,4 %. Cela se traduit par une aggravation de l'endettement. L'encours de la dette est annoncé à 120 % du PIB pour la fin d'année 2020, un poids de la dette qui conditionne la gestion future des finances publiques.

La diapositive suivante permet de comprendre ce qui risque de se passer sur les années à venir, avec un climat d'incertitude sur le rythme de la reprise. Le premier graphique, issu de l'INSEE Banque de France je crois, est une modélisation de la reprise économique selon trois scénarios : un scénario favorable dans lequel l'activité retrouverait son niveau d'avant crise, un scénario défavorable qui ne permettrait pas une reprise vigoureuse, et enfin un scénario intermédiaire. Le premier est en orange, le deuxième en marron, et le troisième en pointillés. C'est sur ce dernier le scénario, qui fait pleinement le consensus, à partir duquel nous avons travaillé. Néanmoins, nous devrions rester sur un contexte financier dégradé durablement, avec des déficits publics structurellement élevés comme vous le voyez sur les deux graphiques du bas : apparaissent en pointillés les indicateurs d'avant la crise et l'effet du contexte financier dégradé.

S'agissant des conditions générales d'élaboration du budget 2021, la base financière est saine, nous en avons parlé ce matin, avec une capacité de désendettement inférieure à 6 mois, un autofinancement supérieur à 28 millions d'euros, une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement, notamment d'administration, ainsi qu'une capacité d'investissement élevée. Le budget primitif 2021 doit s'inscrire dans la pluriannualité en tenant compte de la stratégie financière de moyen terme de la collectivité, avec un plan d'investissement ambitieux pour la Haute-Marne d'environ 455 millions d'euros sur les huit prochaines années. Il faut donc que la collectivité s'en donne les moyens – cela conditionne la réussite du plan d'investissement – sans s'endetter excessivement.

La volonté est également de maîtriser le niveau d'endettement, afin de ne pas saturer la capacité à emprunter, et de maintenir un filet d'autofinancement et d'épargne brute à au moins 26 millions d'euros en moyenne, avec également une gestion des dépenses de fonctionnement en cohérence avec l'objectif d'autofinancement.

Bien que la situation financière du département soit saine et que le dispositif d'encadrement des dépenses ne soit pas reconduit en 2021, les marges de manœuvre en section de fonctionnement restent réduites afin de permettre un financement soutenable du plan pluriannuel d'investissement

Les caractéristiques principales de ce projet de budget comprennent l'intensification des investissements : environ 80 millions d'euros hors dette, contre 68 millions d'euros en 2020. Vous disposez ensuite du détail, avec un comparatif du BP 2020 et du projet de BP 2021. Deux opérations expliquent facilement cette montée en puissance : la Gendarmerie de Chaumont et l'Ensemble scolaire de Joinville – deux investissements majeurs de cette année 2021. Le Département se positionne ainsi comme un acteur principal pour dynamiser l'activité locale dans un contexte où l'investissement public doit plus que jamais jouer un rôle de soutien à l'économie.

Une autre caractéristique de ce budget 2021 est qu'il est responsable et solidaire sur les politiques d'intervention. Le Département assumera en 2021 toutes les conséquences liées à la crise sanitaire, économique et sociale. Le budget 2021 prend donc en compte les hausses attendues sur la sphère sociale – sur le RSA notamment, avec une augmentation d'1,2 million d'euros en 2020, et sans doute d'autant en 2021. Ce budget est également responsable vis-à-vis des établissements sociaux et médico-sociaux, et intègre toutes les incidences financières du processus de mise à jour de la tarification opérée en 2020.

Par ailleurs, comme l'ont souligné le Président dans son discours liminaire et

Monsieur KAHLAL, ce budget 2021 assume la solidarité du Département à l'égard des acteurs du monde associatif – culturel, sportif, touristique ou éducatif – en maintenant les soutiens financiers au même niveau qu'avant la crise quel que soit le niveau d'activité proposé. Enfin, cette solidarité s'exerce également à travers le soutien financier soutenu aux partenaires institutionnels – communes, structures intercommunales notamment –, mais également à des secteurs d'activité touchés par des aléas climatiques ou autres, comme le monde agricole.

S'agissant de la prospective financière pour les années 2020 à 2025, nous avons simulé jusqu'en 2027 quelles pourraient être les grandes tendances des équilibres financiers du Département, en fonction du contexte sanitaire économique et social actuel. Ce travail repose sur des hypothèses moyennes : nous sommes partis d'un scénario de reprise ni trop favorable ni trop défavorable. La page 8 montre que la crise actuelle va provoquer sur notre équilibre de fonctionnement un effet de ciseaux, c'est-à-dire à la fois des dépenses en augmentation et des recettes qui se contractent. S'agissant des recettes de fonctionnement, une diminution est attendue en 2020 et 2021, principalement sur la DMTO et la CVAE, puis une reprise potentielle est espérée à partir de 2022.

Concernant la CVAE, l'impact de la crise se produira, je pense, en deux temps : un premier impact modéré en 2021, puis un second plus fort en 2022, car les entreprises paieront leur acompte sur la base de la valeur ajoutée produite en 2020, année forte de la crise. A partir de 2023, le produit devrait donc revenir progressivement à la normale. Concernant la TVA, nous n'avons réellement pas d'impact, car en 2021 la TVA compensera l'euro près le produit de la taxe foncière de 2020. A partir de 2022, nous pouvons considérer que, la crise s'atténuant, la consommation repartira à la hausse ; nous devrions donc bénéficier d'une légère dynamique de la TVA. Il faut toutefois rester prudent sur ce sujet. Par ailleurs, le projet de loi de finances du Gouvernement a ajouté une fraction complémentaire pour compenser les allocations individuelles de solidarité ; cela représente 250 millions d'euros pour les départements, dont 1,1 million d'euros pour la Haute-Marne.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les hypothèses retenues intègrent l'ensemble des dépenses liées à la pandémie, et tiennent compte d'une hausse des dépenses sociales sur la période, notamment concernant le RSA, ainsi que l'ouverture de nouveaux établissements médico-sociaux : l'EHPAD de Manois en mars 2021 et la MECS de Saint-Dizier en 2022. Ces dépenses sont donc en forte hausse. Conséquence de cette augmentation des dépenses et de la contraction des recettes, le niveau d'épargne brute devrait diminuer de 11 millions d'euros dès 2020, avec une poursuite de la baisse sur les exercices 2021 et 2022. Une consolidation est attendue en 2023. Vous pouvez visualiser sur le graphique en bas de page 9 la

baisse de l'autofinancement sur 2020 et 2021, puis ensuite sa stabilisation sur les années suivantes à hauteur de 27 millions d'euros.

Concernant le plan pluriannuel d'investissement très ambitieux de 455 millions d'euros prévu sur cette même période, 147 millions d'euros seront consacrés aux routes ; 80 millions d'euros à l'aide aux communes ; 66 millions d'euros aux collèges. Vous pouvez visualiser en page 10 la modélisation, en fonction de la programmation réelle des opérations, de la répartition de ces 455 millions d'euros sur les années 2020 à 2027. L'intensification des investissements en 2021 se poursuit au moins jusqu'en 2024. Sur ces 455 millions d'euros, l'emprunt représente 175 millions d'euros ; il s'agit de son montant brut, car sur la même période, nous en rembourserons 77 millions d'euros. Les recettes d'investissement représentent 131 millions d'euros ; l'épargne brute, 226 millions d'euros, conditionnée au fait de maintenir un autofinancement moyen de 25 à 26 millions d'euros sur toute la période, sans quoi la part de l'emprunt augmentera, endettant ainsi le Département de façon à mon avis excessive.

Les pages suivantes illustrent le niveau de l'endettement, avec une simulation des emprunts qui pourraient être contractés pendant cette période. Vous disposez également d'une simulation de l'évolution de l'encours de dette ; le point bas se situe en fin d'année 2020 à 12 millions d'euros ; il augmenterait progressivement jusqu'à un encours de dette de 117 millions d'euros en fin d'année 2027, dans la mesure évidemment où nous réaliserons les 455 millions d'euros d'investissements projetés. Vous pouvez visualiser la capacité de désendettement du Département, c'est-à-dire le nombre d'années d'épargne brute ou d'autofinancement que le Département devrait consacrer pour rembourser la totalité de sa dette. En fin d'année 2020, elle représente 5 mois ; elle augmenterait progressivement pour atteindre 4 ans en fin d'année 2027. Pour moi, ce n'est pas un niveau excessif ; il me semble tout à fait supportable. A titre de comparaison, la moyenne actuelle des départements est de 3,5 années. Suite à la crise, et sans intensification de leurs investissements, cette moyenne devrait être portée à environ 5 ans. La soutenabilité financière de ce PPI est bien sûr conditionnée au maintien d'une épargne brute moyenne annuelle de 26 millions d'euros, ce qui est très important.

J'en ai terminé pour cet exposé des orientations budgétaires, qui s'inscrivent dans un contexte économique et sanitaire particulier, avec une simulation sur une période plus longue que d'habitude, et surtout un plan d'investissement que je qualifierais d'historique.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le premier Vice-président, pour cet excellent rapport synthétique.

Mme Anne CARDINAL : D'habitude, au moment du débat d'orientation budgétaire, nous adoptons plutôt une attitude d'abstention ; mais puisque nous avons bien compris l'ouverture au sujet de la caserne des pompiers, cette année, nous nous prononcerons pour le débat d'orientation budgétaire et les orientations que vous avez définies.

M. Paul FOURNIÉ : Je soutiens complètement la politique d'investissement massif qui a été décidée. Effectivement, c'est une politique extrêmement ambitieuse, avec un niveau d'ambition rarement atteint ; elle présente l'avantage de replacer notamment l'échelon du Département au cœur du paysage politique et de démontrer que nous sommes vraiment un échelon indispensable, contrairement à ce qui a parfois été affirmé, avec l'échelon de la commune. Ces deux échelons ont été fortement remis en question ces dernières années ; or nous constatons que dans une situation difficile, les personnes se tournent vers ce qui représente la stabilité, la lisibilité et la proximité. Le Département signifie tout cela à la fois. Je tiens également à rappeler que tous ces investissements massifs ont été rendus possibles par la gestion du Département depuis de nombreuses années. Elle a été parfois qualifiée de gestion de bon père de famille, mais c'était tout simplement une gestion rigoureuse, malgré les railleries. Je la soutiens depuis mon élection en 2015 ; je sais que de très nombreux collègues élus depuis beaucoup plus longtemps que moi ont eu la sagesse de soutenir cette politique, qui nous permet aujourd'hui de passer à la vitesse supérieure. Je pense que nous pouvons être fiers d'avoir pu contribuer à des actions très concrètes qui changent la vie des personnes comme le Plan collèges, Haute-Marne numérique, les gendarmeries et les casernes. C'est pourquoi je suis totalement favorable à cet endettement annoncé pour les années qui viennent et qui permettront de continuer sur cette dynamique.

Les 4 ans de capacité de désendettement qu'ont mentionnés Monsieur GROSLAMBERT ne sont pas effrayants en soi. C'est une augmentation très importante en soi, mais seulement parce que notre capacité de désendettement était de moins de six mois jusqu'alors, ce qui est vraiment dérisoire et même surprenant pour un département. Il ne faut pas avoir peur, car cela me semble très soutenable et je soutiens pleinement cette politique qui fait plaisir à voir.

M. le PRÉSIDENT : Merci pour votre confiance, Monsieur Fournié.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : J'adhère tout à fait à ce que vient de dire mon collègue Monsieur FOURNIÉ. Je souhaitais simplement adresser un petit clin d'œil à mon collègue Nicolas FUERTES : les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées montrent que nous jouons beaucoup plus de l'accélérateur que du frein à main, dans un contexte financier qui sera

pourtant de plus en plus contraint, si l'on en croit la loi de finances actuellement en discussion pour 2021.

M. Gérard GROSLAMBERT : Je tenais à remercier Ludovic SAUVAGE et l'ensemble de son équipe, qui se sont montrés particulièrement performants, et avec qui il est très agréable de travailler.

M. le PRÉSIDENT : Je remercie les uns et les autres pour leurs interventions soulignant le travail et l'engagement de notre collectivité. Ce point ne donne pas lieu à vote ; nous prenons seulement acte.

Prise de participation de l'OPH Hamaris au capital de la société anonyme de coordination Idelians

Rapport n° I – 11

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : En Haute-Marne nous comptons 16 300 logements sociaux : 15 000 sont gérés par trois bailleurs sociaux, et le reste, soit 1 300 logements, par des bailleurs privés. Le 23 novembre 2018, la loi dite ELAN a obligé les organismes qui ne géraient pas au moins 12 000 logements à se regrouper. Cela se traduit par une prise de participation dans des sociétés de coordination (SAC). En avril 2018, le Département avait lancé une étude avec les bailleurs sociaux haut-marnais pour étudier la possibilité de constituer un groupe départemental rassemblant les trois bailleurs sociaux que sont Hamaris, l'OPH de Saint-Dizier et Chaumont Habitat. Cette étude a montré que ce n'était pas possible. En conséquence, d'autres solutions ont été étudiées entre Hamaris et d'autres bailleurs sociaux. Nous avons donc abouti à 3 scénarios possibles. Le premier est un rapprochement avec une société de coordination, qui était déjà en cours d'élaboration, et qui regroupait Orvitis (Côte d'Or), Domanys (Yonne) et Grand Dole Habitat (Jura). Le deuxième scénario était un rapprochement avec Mon Logis, une filiale d'Action Logement. Enfin, le troisième scénario était un rapprochement avec Le Foyer Rémois.

En octobre 2019, après donc différentes tractations, études et discussions, c'est le premier scénario qui a été retenu. Il en est résulté une société de coordination (SAC) intitulée Idelians. Cette SAC s'est constituée dès février 2020 ; elle regroupait donc Orvitis, Domanys et Grand Dole Habitat, et représentait 25 000 logements familiaux, 50 000 résidents et 450 collaborateurs. Parallèlement, une réflexion s'est engagée avec Hamaris en vue d'une intégration au sein d'Idelians. Les quatre organismes ont conclu un protocole le 9 janvier 2020, afin de définir les conditions d'intégration. Avec ses quatre partenaires, Idelians bénéficierait d'un ensemble de 31 000 logements. La société de coordination Idelians a été agréée par arrêté du 11 août 2020. Il s'agit d'une société anonyme avec un capital d'1,050 million d'euros et une valeur nominale des actions de 100 euros. Hamaris envisage donc de se porter acquéreur de 804 actions auprès de Domanys, 557 actions auprès de Grand Dole Habitat et 969 actions auprès d'Orvitis, ce qui rendrait Hamaris titulaire d'un peu plus de 22 % du capital social et des droits de vote.

Le Département de la Haute-Marne, en tant que collectivité de rattachement d'Hamaris, est appelé à se prononcer sur la participation d'Hamaris au capital de la SAC Idelians. Il est également demandé au Conseil Départemental d'autoriser Hamaris à acquérir une fraction

totale de 2 330 actions. Il est précisé que le projet des nouveaux statuts est consultable sur le portail des élus ; je suppose donc que vous l'avez tous consulté. Enfin, il faut que le Conseil Départemental confirme la présence du Département au sein du conseil de surveillance de cette nouvelle société ainsi que sa représentation au sein de l'assemblée générale.

Après avoir recueilli l'avis favorable de la IV^e commission le 23 octobre 2020, le Président vous demande d'autoriser la prise de participation d'Hamaris au capital de la société de coordination Idelians dans les conditions que je vous ai rappelées à l'instant et de le désigner en tant que représentant permanent du Département aux assemblées générales et au conseil de surveillance de la société de coordination.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Je souhaite intervenir pour vous communiquer mon ressenti sur ce dossier en tant que présidente d'Hamaris. Au titre des points positifs, ce rapprochement qui se déroule dans une ambiance de confiance ; de plus, il ne nécessite pas de recapitalisation de la collectivité de rattachement, c'est-à-dire du Département. Par ailleurs, il n'implique pas de licenciements au niveau du personnel. Enfin, il apporte une perspective d'économies grâce à la mutualisation.

Je regrette malgré tout de ne pas avoir pu créer un rapprochement départemental, ce qui aurait été plus lisible pour les locataires et les habitants et aurait participé à une dynamique départementale au niveau des emplois qualifiés et des entreprises. Je souhaite toutefois terminer sur une note positive et remercier le président du Département et la commission chargée de ce dossier d'avoir effectué, pour moi, le bon choix, car je crois que nous allons dans la bonne direction.

M. le PRÉSIDENT : Effectivement, je crois que nous avons fait le bon choix. Des débats ont eu lieu, ils sont derrière nous ; en tout cas, l'ambiance dans laquelle nous travaillons avec nos partenaires au sein d'Idelians montre que ce projet fonctionnera. Il existe une relation de confiance dans la gouvernance, avec des élus très motivés sur les questions de logement. C'est l'avenir du logement ; nous devons faire ce choix, et nous l'avons fait. Je me réjouis vraiment que nous puissions concrétiser aujourd'hui ce dossier, car nous en discutons depuis presque deux ans. Nous avançons progressivement, et aujourd'hui, c'est un pas de plus pour le logement. Pour moi, ce n'est que du positif.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Comme l'a indiqué Madame ROSSIGNEUX, aucun des partenaires n'écrase l'autre. Cet équilibre relatif entre les quatre participants me semble très important.

M. le PRÉSIDENT : Vous avez raison, Madame NÉDÉLEC, le mode de gouvernance est important, et nous possédons des assurances à ce sujet. Pour autant, au-delà du mode de gouvernance, l'esprit importe aussi ; nos rencontres avec les présidents ou les directeurs font que ce projet fonctionne déjà. Ce sont donc de bons signes pour démarrer ce mariage de raison.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Nous avons terminé les rapports de la séance plénière. Je vous propose de lever cette séance plénière. Je vous remercie pour votre participation ; nous nous retrouvons à 14 heures pour les rapports de la commission permanente.

La séance est levée.


Le procès-verbal, arrêté le 2 avril 2021,

Le Président du Conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur
Secrétaire de séances



Gérard GROSLAMBERT